

# PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)  
ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE



CONCERTATION PRÉALABLE DU 2 DÉCEMBRE 2024 AU 31 JANVIER 2025

## RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE 3 décembre 2024

La réunion publique d'ouverture de la concertation préalable sur le projet FertigHy s'est tenue le mardi 3 décembre 2024, à la Nouvelle Scène (Nesle), en présence d'intervenants et de 64 participants.

*Le diaporama présenté lors de cette réunion se trouve en annexe du présent document.*

### Intervenants présents lors de cette réunion publique :

- José RIOJA, Président de la Communauté de communes de l'Est de la Somme (CCES)
- Denis PYPE, conseiller régional, président de la Commission agriculture à la Région Hauts-de-France
- Axel DE BIENASSIS, Directeur du développement, FertigHy
- Thomas HABAS, Chef de projet, FertigHy
- Christophe GARCIA, Responsable de projet, RTE
- Jean Raymond WATTIEZ, garant de la CNDP
- Alexis FAVRE-GILLY, garant de la CNDP
- Renaud DUPUY, 2Concert (animateur)
- Mathieu DAVID, 2Concert (animateur)

\*\*\*

### Compte rendu des présentations et des échanges avec le public :

**Mathieu DAVID, animateur :** Bonsoir à tous, je vous propose qu'on commence cette réunion. Bienvenue à tous pour cette soirée, pour cette première réunion de la concertation préalable autour du projet FertigHy. On va être ensemble pendant deux mois tout au long de cette concertation qui a commencé hier, et donc voilà aujourd'hui on est lors du premier temps d'échange et avant de vous présenter l'ordre du jour de la réunion, je vais tout de suite laisser la parole à M. Rioja, président de la Communauté de communes.

**José RIOJA, président de la CCES :** Bonsoir à tous. Alors moi je voulais simplement vous dire en quelques mots, que je compte sur vous toutes et vous tous, pour réellement vous approprier cette concertation et que vous puissiez demander tout ce que vous avez à demander. Tout ce qui vous vient et qui vous semble pertinent pour faire avancer ce dossier il faut absolument le dire. Parce qu'après j'entends des choses comme « Ben oui mais il y a ceci qui ne va pas » etc. Quand on a participé à des réunions comme celle-là, on vient de vous le dire il va y en avoir beaucoup, il ne faudra pas que certains

viennent me dire, s'ils ne sont pas venus ou s'ils n'ont pas assisté à ces réunions de concertation, qu'ils n'ont pas les renseignements nécessaires, parce que là ça ne se passera pas tout seul, je vous le dis.

Donc je suis très content qu'il y ait autant de monde, je m'en réjouis et puis je vous souhaite de tout cœur que cette concertation qui est la première, c'est bien ce que j'ai compris, en tout cas ici, puisse faire avancer les choses comme elles doivent avancer. Soyez en tout cas rassurés sur le fait que l'intercommunalité reste bien entendu, comment dirais-je, à votre disposition pour être tout près de vous, pour vous donner les éléments nécessaires s'ils vous en manquent, et rassurés sur le fait que nous serons très attentifs pour tout ce qui touche la sécurité, c'est ce qui est toujours primordial. Voilà, merci beaucoup de votre attention.

**Mathieu DAVID, animateur :** Merci M. le Président.

Je précise avant de vous présenter le programme que l'on est ici ce soir en présentiel, on est également pour certains participants sur Zoom, donc la réunion est filmée et enregistrée. Donc voilà, vous pouvez poser vos questions dans le temps d'échange, je vous inviterai à parler bien avec le micro pour que vos interventions figurent dans le compte rendu.

Donc on va maintenant commencer la réunion, donc Mathieu David et Renaud Dupuy, cabinet 2Concert, on va être en charge de l'animation et de la modération des débats pendant toute la soirée. On va passer environ deux heures ensemble jusqu'à 20h et jusqu'à épuisement des questions si vous le souhaitez.

Pour commencer on va d'abord vous présenter le cadre de la concertation préalable dans lequel on s'inscrit ainsi que les modalités de participation. Les garants de la Commission nationale du débat public qui sont ici à ma gauche vous présenteront également leur rôle, qu'est-ce que c'est que la CNDP, la fameuse Commission nationale du débat public, et quel est leur rôle tout au long de cette démarche. On laissera ensuite la parole aux représentants de FertigHy et de RTE pour vous présenter à la fois le projet FertigHy d'usine de production d'engrais bas-carbone et le raccordement électrique qui est également prévu dans le cadre de ce projet.

On donnera ensuite la parole à M. Pype, représentant de la Région des Hauts-de-France pour un mot sur les enjeux de souveraineté agricole et alimentaire, qui viendra un peu en premier aperçu de ce sujet qui sera abordé plus largement la semaine prochaine dans le cadre d'un webinaire, mais on aura l'occasion d'y revenir.

Et ensuite on fera un temps d'échange avec vous pour recueillir vos questions, votre avis, et puis que vous puissiez interpellier les porteurs du projet qui sont ici ce soir.

Voilà, je laisse tout de suite la parole à Renaud pour présenter la concertation.

**Renaud DUPUY, animateur :** La concertation préalable donc est placée sous l'égide de la CNDP, je vais passer la parole directement aux garants pour qu'ils nous expliquent leur rôle et l'organisation. Je ne sais pas qui commence ?

**Jean Raymond WATTIEZ, garant :** Oui c'est moi qui vais commencer. Merci M. le Président pour votre accueil, et puis d'avoir rappelé aussi l'importance de ces moments qu'on va passer ensemble jusqu'à la fin du mois de janvier. Et effectivement n'hésitez pas à poser toutes les questions, aucune question ne sera mise de côté, mais mon collègue Alexis rappellera tout à l'heure certains principes.

Alors, vous avez là sous les yeux, on va essayer d'être le plus rapide possible, le calendrier. Vous voyez qu'en juillet 2024 FertigHy et RTE ont cosaisi, donc ensemble, la CNDP, et la CNDP a décidé de se saisir du dossier. Mais elle n'avait pas beaucoup le choix, on le verra après, puisque le projet des industriels était un projet qui de toute manière devait passer sous les fourches caudines de la CNDP.

Donc une concertation préalable, ça a pour objectif d'abord de questionner l'opportunité du projet. Et puis, bien sûr, à la CNDP, on est sous l'égide du Code de l'environnement et donc de regarder pendant le temps de cette concertation quels sont les enjeux socio-économiques, mais aussi, bien sûr, les impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Les trois motifs qui font que la CNDP est devant vous ce soir, ce sont : les enjeux socio-économiques, les impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce sont les trois raisons qui font que quand un projet dépasse certains seuils, il fait l'objet d'une concertation et parfois aussi d'un débat public.

Il y a un point également qui est important dans le Code de l'environnement, c'est que les concertations arrivent toujours à un moment où aucune décision n'est prise, il faut donc regarder s'il n'y a pas d'autre solution que le projet qui vous sera présenté ce soir.

Quand un projet dépasse certains seuils, la CNDP est saisie obligatoirement. En l'occurrence, en ce qui concerne les projets industriels, le seuil est à 600 millions d'euros. Pour être tout à fait complet, si on est en-dessous, mais au-dessus de 300, donc entre 300 et 600 millions d'euros, il y a une procédure un peu particulière : la concertation n'est pas obligatoire, on dit qu'elle est facultative, et elle peut se faire sous l'égide de la CNDP ou sous la responsabilité complète du porteur de projet. Ici, en l'occurrence, on est sur une concertation obligatoire. Vous verrez tout à l'heure qu'on est largement au-delà du seuil des 600 millions d'euros d'investissement.

On est deux garants, on a été désigné le 24 juillet. La Commission nationale du débat public, c'est l'une des 25 autorités administratives indépendantes qui existent en France. Le principe des autorités administratives indépendantes, c'est d'être créées par la loi. C'est la loi qui crée ou qui défait les autorités administratives indépendantes. Une fois qu'elles sont classées comme autorités administratives indépendantes, elles ont un budget de fonctionnement. Mais c'est tout, elles ne dépendent plus de personne. C'est-à-dire que le gouvernement n'a pas d'autorité sur ces autorités indépendantes. Elles doivent quand même, bien sûr, rendre des comptes sur la manière dont elles dépensent leur budget, mais elles sont tout à fait indépendantes. Si la CNDP devait avoir des comptes à rendre, elle rendrait des comptes devant la justice. J'ai souvent tendance à dire que cette information-là est la plus importante.

Vous connaissez la constitution de 1958, je vous invite à aller la regarder de près, c'est maintenant facilement accessible. Depuis 2005, la Charte de l'environnement a été intégrée dans le préambule de la constitution de 1958. Le Conseil constitutionnel a dit dès 2007 que tous les articles de la Charte de l'environnement ont valeur constitutionnelle. Ce soir, je me redresse un peu pour le dire, on est donc devant vous au titre de la CNDP pour faire vivre un droit qui est placé au plus haut dans l'ordre hiérarchique juridique de la France, à travers cet article 7 qui dit que « toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ».

Juste un petit commentaire pour dire que si vous lisez ce texte complètement, vous n'avez pas compris que la décision revient au public. On est dans un principe d'information, de concertation, mais la décision reviendra aux autorités publiques. Donc on n'est pas dans un référendum, on est dans autre chose mais qui est quand même éminemment important.

Alors, ça sert à quoi ce droit ?

- Tout à l'heure, on parlait de ce qui justifie le projet. Quel est le bien-fondé de ce projet ? C'est ça qui est soumis au débat. Le public peut dire : « vous pensez, vous, porteur du projet, que ce projet a du sens ? Nous, on pense qu'il y en a moins, pour telle et telle raison ». C'est la première chose qui sera débattue durant cette concertation.
- Après, il y a aussi la question de la mise en œuvre. On a dit tout à l'heure « quel est l'impact sur l'environnement ? ». Ça renvoie à la mise en œuvre.
- Ensuite, s'il y a des impacts, il faudra aussi que les porteurs de projets soient en mesure de nous dire comment on va les éviter d'abord. Si on ne peut pas, comment on va les réduire. S'ils ne peuvent pas les réduire, ils nous diront comment ils entendent les compenser.

- Pour finir, l'information sera continue jusqu'au moment où le projet sera autorisé. Tout à l'heure, vous prendrez connaissance du calendrier, vous verrez que le temps d'information ira bien au-delà du mois de janvier 2025.

Je laisse la parole à mon collègue.

**Alexis FAVRE-GILLY, garant** : Merci, bonsoir à toutes et à tous.

Quelques mots pour vous dire déjà où on en est de cette concertation qui démarre, et à quel moment du projet on se situe. Ensuite, vous donner quelques informations sur le cadre dans lequel on travaille à la Commission nationale du débat public.

Déjà, parmi vous, qui avait déjà entendu parler de la CNDP ? Pas grand-monde apparemment, donc c'est bien qu'on puisse faire un petit rappel sur ce que c'est. Là, on se situe vraiment bien en amont, on est dans le cadre d'une concertation préalable qui est avant les autorisations environnementales du projet, donc quand on peut encore discuter des opportunités, des alternatives au projet.

Ensuite, il y aura une concertation continue, si le projet se poursuit, avant qu'on arrive à l'enquête publique. C'est un moment, l'enquête publique, où le projet est déjà un petit peu plus défini, il y a des études qui ont été menées et on vient discuter sur un projet un peu plus ficelé. Donc là, on est bien dans la phase amont de la participation.

Comment on fonctionne et quel est notre rôle, nous, en tant que garant ? On est vraiment sur ces six grands principes à la Commission nationale du débat public :

- On l'a dit, c'est **l'indépendance** et **la neutralité**, c'est-à-dire que nous, en tant que garant, c'est pour ça qu'on est un peu situé à côté aussi des porteurs du projet. On n'a pas d'intérêt particulier dans le projet, qu'il se fasse ou non, ni on va dire d'autorité hiérarchique des pouvoirs publics sur les choix ou les décisions ou le regard qu'on pourra porter sur la concertation.
- Tout le travail qu'on va mener, il se fera en toute **transparence**. Donc effectivement, aujourd'hui, la réunion est enregistrée, retranscrite. On verra tout à l'heure, il y a un site internet de la concertation dans lequel vous retrouverez tous les comptes rendus, les documents de présentation, les synthèses, les questions et les réponses qui sont apportées. Donc tout cela sera vraiment visible et transparent.
- Et on a également des principes qui sont **l'égalité de traitement, l'inclusion**. On verra tout à l'heure qu'on va essayer d'aller à la rencontre du plus grand nombre d'habitants. Vous êtes nombreux ce soir, donc c'est très bien. Il y a différentes façons de participer et on essaie de faire participer le plus largement le public concerné par le projet. L'égalité de traitement, c'est-à-dire qu'un argument, une question, elle a été posée une fois ou cent fois, pour nous, elle a la même valeur. On essaie vraiment d'avoir une approche qualitative, donc n'hésitez pas surtout à poser toutes les questions qui vous passent par la tête, toutes les propositions, toutes les contributions sont bonnes à prendre et elles auront vraiment la même valeur qu'elles soient exprimées par un citoyen, une entreprise, un élu. On la regardera avec la même attention et on sera vigilants à ce que les porteurs de projets puissent apporter une réponse à l'ensemble des questions et contributions.
- Évidemment, il faut que ce soit une question, une contribution qui soit **argumentée**. C'est pour ça aussi qu'on vous demandera de préciser d'où vous parlez, qui vous êtes, est-ce que vous êtes concerné par le projet, etc.

Je ne vais pas entrer dans le détail de la concertation - c'est Mathieu qui va la présenter juste après, les différentes modalités, les différents temps - mais vous dire ce qu'on va produire en tant que garants.

Bien évidemment, on sera présents sur l'ensemble des temps de la concertation. Vous verrez qu'à chaque temps, on prend beaucoup de notes. On est vigilants sur les questions qui sont posées, les réponses qui sont apportées.

Et à la fin de la concertation, on fait un bilan de cette concertation. On va exprimer l'ensemble des questions qui ont été posées, les différents arguments qui ont été répondus par les porteurs de projet, voir s'il reste des questions en suspens ou pas. Les porteurs de projet ne peuvent pas avoir réponse à tout, tout de suite, mais on va voir s'il y a des engagements sur des réponses ultérieures, en tout cas, que toute question ait une réponse à un moment donné.

Et une fois qu'on a publié le bilan de la concertation, les porteurs de projet ont deux mois pour nous faire une réponse, vous faire une réponse et répondre à toutes les questions qui seraient restées en suspens.

Ensuite, la Commission nationale du débat public, comme c'est une concertation obligatoire, elle va juger, valider si la concertation s'est bien déroulée et si finalement, selon ce qui s'est passé, le projet peut continuer. Donc il y a un impact très fort de cette concertation préalable sur le projet. C'est un moment vraiment très important du projet.

Et enfin, dans le cas où la concertation valide des orientations, des améliorations, etc., le projet peut se poursuivre. Sur l'ensemble des concertations qu'on met au niveau de la CNDP, il y a environ deux tiers qui apportent vraiment une évolution, une amélioration significative au projet. Votre participation a vraiment un impact, donc c'est très important que vous soyez ici ce soir et je vous en remercie. Et évidemment, on est à disposition avec Jean-Raymond. Il y a nos adresses mail sur les documents. Si vous avez des questions sur la concertation ou des contributions, n'hésitez pas à nous en faire part. Merci à vous.

**Mathieu DAVID, animateur :** Merci, messieurs. Pour les objectifs de la concertation, je crois que M. Wattiez les a bien présentés, on ne va pas y revenir. Je vais maintenant présenter les modalités de la concertation. Vous devez déjà les connaître sans doute si vous êtes là ce soir, mais c'est important de les rappeler.

Donc on va avoir neuf semaines de concertation. Ça a commencé hier et ça va se poursuivre jusqu'au 31 janvier de l'année 2025. Sur un périmètre d'information qui concerne 49 communes réparties sur les trois communautés de communes suivantes : l'Est de la Somme, la communauté de communes du Grand Roye et la communauté de communes Terre de Picardie.

Neuf temps d'échange vont être organisés :

- Aujourd'hui, c'est le premier.
- Le deuxième, il est demain après-midi à la médiathèque de Ham. On sera présent avec les porteurs de projet pour aller à la rencontre des habitants du territoire.
- Il y en aura ensuite un troisième la semaine suivante qui sera uniquement en ligne, au format webinaire. Et là, on interrogera la contribution du projet à la souveraineté agricole. Vous retrouverez l'ensemble des modalités de connexion depuis le site internet de la concertation ([www.concertation-projet-fertighy.fr](http://www.concertation-projet-fertighy.fr)). Ça sera le 12 décembre à 18h.
- Ensuite on aura, toujours à la Nouvelle Scène, une réunion thématique qui sera dédiée à la question des risques liés au projet Fertighy, avec différents intervenants qui seront là pour répondre à vos questions. Ça se déroulera le 18 décembre à 18h.

- Le lendemain, on sera au supermarché Auchan à Nesle. Pareil, on fera la rencontre de proximité toute la matinée. Ensuite, on se reverra après les vacances scolaires de Noël.
- Le premier atelier sur les enjeux environnementaux et l'intégration du projet sur le territoire se tiendra le 8 janvier à la salle polyvalente d'Ercheu.
- Un second atelier plus spécifiquement dédié à la question de l'attractivité du territoire, de l'emploi, de la formation, toutes ces questions que vont soulever ce projet, se tiendra cette fois-ci à Ham, à la salle Jean Dufaux.
- Il y aura une rencontre de proximité au lycée Jean-Charles Peltier qui sera plus spécifiquement dédiée aux élèves du lycée pour leur présenter le projet plus en détail.
- Et enfin, on se retrouvera le jeudi 30 janvier toujours à la même salle pour une réunion de synthèse qui sera l'occasion d'une première restitution de cette démarche de concertation, vous dire un peu finalement avec les garants qu'est-ce que les porteurs de projets ont entendu comme avis, comme questions, qu'est-ce qu'ils retiennent de cette démarche et quels sont peut-être les premiers enseignements ou les premières pistes de réflexion à l'issue de la concertation.

Comment s'informer, comment participer ?

- Tout d'abord, via le site internet [www.concertation-projet-fertighy.fr](http://www.concertation-projet-fertighy.fr) où comme l'ont rappelé les garants, vous retrouvez l'ensemble des informations et de la documentation sur le projet avec les supports d'informations qui sont mis à disposition ce soir, le dossier de concertation, la synthèse, le dépliant d'informations également qui a été distribué dans les boîtes aux lettres des communes les plus proches du territoire.
- Pour participer, vous pouvez poser vos questions ou déposer vos avis sur le site internet directement ou bien via les registres papier. Il y a cinq mairies qui accueillent des registres papiers, la mairie de Languevoisin-Quiquery, la mairie de Breuil, de Ham, de Hombleux et de Nesle. N'hésitez pas aux horaires d'ouverture de la mairie à laisser une contribution dans le registre.

Il y a aussi de l'information via :

- des affiches dans les commerces du territoire,
- des collectivités qui ont relayé l'information autour de cette concertation,
- et enfin directement auprès des garants de la CNDP qui sont là ce soir.

On va avoir deux mois de concertation préalable. A l'issue de la concertation, les prochaines étapes jusqu'à l'enquête publique 2025 :

- ça va être d'une part le bilan qui sera remis par les garants de la CNDP au plus tard un mois après la fin de la concertation,
- ensuite le bilan de Fertighy et de RTE qui devront répondre au bilan des garants deux mois après ce bilan
- et ensuite va s'ouvrir une phase de concertation continue avec l'idée de poursuivre le dialogue avec le territoire jusqu'à la phase d'enquête publique prévue fin 2025. Et c'est dans ce cadre de cette concertation qu'il y aura une concertation dite Fontaine organisée par RTE, Christophe Garcia aura l'occasion de le dire plus en détail un peu plus tard.

Peut-être avant de vous présenter le projet, faire un premier échange avec vous, voir si vous avez des questions plus spécifiquement sur cette démarche de concertation réglementaire, que ça soit à destination des garants, à destination des porteurs de projets ?

**Renaud DUPUY, animateur** : Si vous n'avez pas de questions sur la procédure, on passe directement à la présentation du projet. Monsieur, vous avez une question ? Je m'approche de vous parce qu'on enregistre. Juste petite information, il y a une retranscription littérale de la totalité de la réunion. Si

vous souhaitez que le propos que vous allez tenir vous soit attribué, vous vous présentez. Si vous voulez rester anonyme, vous ne vous présentez pas.

**Pascal COMBAULT, habitant de Languevoisin :** Bonsoir à tous. Pascal Combeau, habitant de Languevoisin. J'ai une question pour les membres de la CNDP. Dans le calendrier des temps d'échange de votre Commission nationale du débat public, est-il prévu une rencontre avec les habitants des deux communes les plus implantées par le projet FertigHy, à savoir les communes de Languevoisin et de Breuil ? Merci.

**Alexis FAVRE-GILLY, garant :** Sur les modalités qui ont été proposées, c'est l'ensemble des temps de rencontre qui seront proposés au public et les différentes possibilités de participer. Il n'y aura pas de temps spécifique dans le cadre de cette concertation, spécifiquement sur les communes que vous avez évoquées. Par contre, chaque temps est bien évidemment public, ouvert à tous. Il y a les différentes possibilités de participer qui vous ont été présentées.

**Jean Raymond WATTIEZ, garant :** Oui, juste pour compléter. En fait, les modalités telles qu'elles ont été présentées, elles ne sont pas figées. Ça veut dire que, nous, notre travail de garant, durant la concertation, c'est d'adapter les modalités qu'on a initialement prévues. Donc, s'il y a effectivement le souhait d'organiser une rencontre particulière, il n'y a aucune impossibilité pour que ça puisse se faire.

**Pascal COMBAULT, habitant de Languevoisin :** Alors, est-ce qu'il y aura une réunion ou est-ce qu'il n'y en aura pas ? Parce que votre collègue dit qu'il n'y en aura pas et vous, vous dites, rien n'est figé. On peut peut-être la faire, on peut peut-être ne pas la... Moi, la question, elle est claire. La réponse, j'attends une réponse claire. Oui, non. Et si vous appelez ça un débat public, OK, on a une vision très bien, très particulière.

**Jean Raymond WATTIEZ, garant :** Alors, je ne vais pas employer le même ton que le vôtre, Monsieur. Je vais vous dire exactement quel est l'état du droit. Quand on est sur une concertation obligatoire, c'est le cas aujourd'hui, les modalités d'organisation de la concertation sont sous la responsabilité du porteur de projet. Nous, en tant que garant, on accompagne. Ça veut dire qu'on ne peut pas ce soir vous dire « on va changer les modalités », il faut qu'on en parle avec le porteur de projet.

**Mathieu DAVID, animateur :** On va peut-être donner la parole à FertigHy maintenant pour ...

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy :** Alors, effectivement, nous prendrons la parole juste dans un instant pour commencer à vous présenter le projet, mais pour répondre spécifiquement à cette question, je peux déjà vous le dire au nom du porteur de projet : oui, s'il y a une demande particulière de certaines municipalités, comme c'est le cas de Languevoisin et potentiellement de Breuil, il est parfaitement possible de prévoir un temps dédié spécifique.

Alors, évidemment, dans la mesure du possible, s'il y en a dix, ça ne sera pas possible, mais si c'est une réunion, c'est tout à fait envisageable.

**Renaud DUPUY, animateur :** Parfait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la procédure ? Uniquement sur la procédure, sur le projet, on y reviendra après, mais sur la procédure. Monsieur.

**François DEBRAUWERE, habitant de Rethonvilliers :** Bonjour, François Debrauwere, de Rethonvilliers, simple citoyen. Je voulais juste poser une question. On enregistre les débats. Est-ce qu'ils seront accessibles en ligne ?

**Renaud DUPUY, animateur :** Alors, les débats sont enregistrés. Ça fait l'objet d'un compte rendu qui sera en ligne le temps qu'on retranscrive. Voilà. Alors, ils sont accessibles en ligne de manière

manuscrite. Là, ils sont accessibles directement en vidéo pour les gens qui suivent, mais ils sont accessibles. Aujourd'hui, il est prévu que le compte rendu soit accessible.

**Mathieu DAVID, animateur** : Oui oui, le webinaire sera consultable, sera bien en ligne sur le site de la concertation. L'idée est de permettre aux personnes qui ne peuvent pas se connecter le 12 décembre, en l'occurrence, de pouvoir le suivre ultérieurement.

**Renaud DUPUY, animateur** : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la procédure ? Madame. Madame la maire. J'arrive.

**Christine ZURICH, Maire de Languevoisin** : Madame Zurich de Languevoisin, je voulais savoir si l'implantation de l'usine FertigHy était déjà déclarée projet d'intérêt national majeur. Dans ce cas, à quoi sert une concertation obligatoire ?

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Voulez-vous que je réponde à la question ?

**Renaud DUPUY, animateur** : Alors, on répond à cette question, on va rentrer sur le projet, mais c'est vraiment le lien avec la concertation. Axel.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Alors, non, le projet ne fait pas l'objet d'une inscription en tant que projet d'intérêt national majeur.

**Renaud DUPUY, animateur** : Voilà. Toujours sur la procédure, est-ce qu'il y a une question ? D'autres ? A priori, non. Mathieu, on passe à... Ah, pardon, Monsieur Wattiez, excusez-moi.

**Jean Raymond WATTIEZ, garant** : Pour permettre à tout le monde de comprendre cette dernière question : ça fait référence, en fait, à une loi qui s'appelle « loi industrie verte » qui prévoit effectivement de modifier les conditions de participation du public sur certains projets. Les décrets d'application ne sont pas encore tous sortis. Donc, pour l'instant, la raison impérieuse d'intérêt public majeur, elle existe bien dans la loi. Quant à sa mise en pratique concrète, ce n'est pas le cas aujourd'hui encore.

**Mathieu DAVID, animateur** : On va maintenant passer à la présentation du projet FertigHy. Axel, je te laisse la parole pour présenter ça avec Thomas.

## PRESENTATION DU PROJET PAR LE PORTEUR

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Très bien. Merci, Mathieu. Et merci à toutes et à tous d'être présents et présentes ce soir. Merci d'avoir fait le déplacement. Vous l'avez entendu, c'est une étape importante. C'est un moment important. C'est un moment d'échange. Je m'appelle Axel De Bienassis, je suis le directeur du développement de FertigHy. Mon collègue Thomas se présentera tout à l'heure. Je propose de vous présenter tout de suite peut-être sur cette première diapositive, on va s'intéresser plus à qui nous sommes, qui est FertigHy ? FertigHy, c'est une entreprise européenne, dont le siège est en Espagne, qui a pour actionnaires plusieurs grandes entreprises européennes de différents pays :

- Notre actionnaire fondateur s'appelle **InnoEnergy**. C'est une organisation européenne qui se spécialise dans l'accompagnement de projets liés à la transition énergétique. C'est une organisation qui va avoir des participations dans des entreprises liées à l'énergie renouvelable, à la mobilité hydrogène, à la décarbonation de l'industrie, comme c'est le cas notamment de FertigHy, mais pas uniquement. InnoEnergy est une émanation de la Commission européenne, puisqu'elle fait partie de l'Institut européen de l'innovation technologique. Pour monter cette

initiative, InnoEnergy a rassemblé un certain nombre d'actionnaires qui, vous allez le voir, sont tous des acteurs de la chaîne de valeurs des engrais :

- **RIC Energy** est une entreprise espagnole spécialisée dans les énergies renouvelables, donc vraiment un acteur, un partenaire qui nous apporte une connaissance du monde de l'énergie qui est un aspect très important du projet.
- **MAIRE** est une entreprise italienne, plus spécialisée dans les procédés chimiques et la production d'ammoniac et d'engrais, un partenaire technologique.
- Partenaire technologique aussi, **Siemens**, que vous connaissez la plupart d'entre vous, j'imagine. Grosse entreprise allemande qui, là aussi, nous apporte une compétence sur la gestion des systèmes énergétiques de l'usine pour le projet.
- Et puis, deux actionnaires qui sont importants : **InVIVO** et **HEINEKEN**. Pourquoi ? Parce qu'eux, ils vont avoir un rôle dans l'aval de la chaîne de consommation des engrais. InVIVO est la plus grosse coopérative agricole d'Europe. Ceux qui, parmi vous, sont dans le secteur agricole, les connaissent peut-être. Et donc, InVIVO est directement intéressé à l'achat et à la mise à disposition sur le marché de ce type d'engrais, on va comprendre pourquoi. Et HEINEKEN également. HEINEKEN représente finalement, est un des acteurs de l'agroalimentaire qui, aujourd'hui, a un objectif très clair, comme beaucoup de ses acteurs, de décarbonation. Ils ont des objectifs de net zéro, de réduire l'empreinte carbone des produits qu'ils proposent sur le marché, en l'occurrence la bière. Quand on regarde de près, on se rend compte que, par exemple, sur la bière, l'emploi des engrais tels qu'ils sont utilisés aujourd'hui représente une part importante du bilan carbone d'une bière, d'une baguette, d'un sachet de frites. Donc HEINEKEN, vraiment, est un petit peu le client final qui va chercher à ce qu'on décarbone cette production des engrais et l'utilisation des engrais.

L'objectif de FertigHy, et je vais le détailler un tout petit peu après, il est vraiment de produire localement, de manière indépendante, c'est très important, de manière indépendante, des engrais bas-carbone pour les agriculteurs européens. Je reviendrai sur le terme indépendant et bas-carbone parce que c'est vraiment les deux fondamentaux de ce projet. Évidemment, en s'implantant dans la région Hauts-de-France, FertigHy souhaite également accompagner les filières agricoles et agroalimentaires dans une transition énergétique, comme je viens de le dire pour le cas d'HEINEKEN.

Je vous ai dit que c'était une production indépendante. Pourquoi on veut une production indépendante ? Il faut bien savoir, généralement, le grand public ne le sait pas, vous savez très certainement que le secteur agricole français est un secteur puissant, c'est une des plus grosses activités génératrices d'une balance commerciale excédentaire au niveau de la France. Et pourtant, ce secteur agricole puissant a une grande faiblesse, qui a été mise en évidence notamment avec la crise ukrainienne, c'est qu'il dépend d'engrais importés. On a, en France, une capacité très limitée à produire des engrais, et plus des deux tiers, je crois que c'est plus de 75 % en France, des engrais sont importés. Ils sont importés d'où ? De pays producteurs de gaz. Aujourd'hui, les engrais, ce sera le deuxième point, sont fabriqués à partir de gaz, les engrais azotés. Il y a trois grands types d'engrais, mais on va parler essentiellement des engrais azotés. Les engrais azotés sont fabriqués aujourd'hui avec du gaz naturel. Pour ceux d'entre vous qui sont peut-être utilisateurs d'engrais, vous le savez, le prix des engrais va dépendre des fluctuations du prix du gaz naturel. Il va dépendre aussi du contexte géopolitique du gaz naturel. On l'a vu en 2022, lorsque la Russie a envahi l'Ukraine, il y a eu une situation très compliquée sur la mise à disposition et le prix des engrais pour les agriculteurs français et européens. InnoEnergy et l'ensemble des actionnaires de ce projet ont vraiment identifié un besoin très fort de souveraineté alimentaire. Cette souveraineté est essentielle parce que lorsqu'on ne contrôle plus le prix des engrais, on ne contrôle plus la production agricole française. Ça a un impact direct sur l'inflation des produits alimentaires. Une des causes de l'inflation alimentaire que nous avons tous connue en 2022-2023 avec la crise ukrainienne, c'était notamment un manque de disponibilité et une explosion du prix des engrais. Il y a un enjeu très important. Je me suis permis de prendre un peu de temps pour expliquer ça, car c'est une des raisons fondamentales de ce projet.

La deuxième raison, c'est qu'on a également un processus de fabrication des engrais qui est basé sur du gaz naturel et qui est extrêmement polluant : 2 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales viennent de la production d'engrais azotés. Le procédé que nous allons proposer permet de réduire de 90 % cette empreinte carbone. Le fait de se défaire du gaz naturel et de passer sur une énergie électrique va nous permettre d'avoir un engrais beaucoup plus vertueux sur le plan des émissions de gaz à effet de serre. Voilà. Ce sont les deux grandes justifications de ce projet, mais on y reviendra, qui expliquent pourquoi on fait ça aujourd'hui.

Ensuite, nous souhaitons participer à une dynamique régionale et nationale de réindustrialisation. Nous souhaitons rapprocher la production de la consommation, puisqu'elle peut être typiquement dans des pays comme la Russie, l'Égypte, l'Algérie ou beaucoup plus loin. Le fait d'avoir une production chez nous, on gagne en indépendance et en souveraineté.

Enfin, c'est un projet qui s'appuiera très fortement du fait des flux que nous allons générer sur le futur canal Seine-Nord-Europe, déjà un peu sur le canal du Nord, mais à terme. C'est un projet qui va vraiment mettre à profit la construction du canal Seine-Nord-Europe. Je vais laisser la parole à mon collègue Thomas.

**Thomas HABAS, FertigHy** : Merci Axel. Bonjour à tous. Je suis Thomas Habas, chef de projet chez FertigHy.

Quelques chiffres par rapport au projet :

- C'est une usine qui va produire à terme une quantité de 500 000 tonnes d'engrais. C'est un investissement d'ampleur. On parle d'une somme d'1,3 milliard d'euros qui est encore en cours d'estimation, mais qui devrait chiffrer à peu près ça.
- Nous allons donc utiliser de l'énergie électrique, comme l'a dit Axel, qui va nécessiter d'installer des électrolyseurs. Je vais vous expliquer par la suite. Ces électrolyseurs vont représenter une puissance installée de 200 MW ce qui correspond à un projet très conséquent en France et de grande ampleur. Le site pour ce projet va être d'environ 20 hectares. Je vais vous en parler dans la diapositive suivante.
- En termes d'émissions de CO2 évitées, l'objectif c'est d'atteindre jusqu'à 1 million de tonnes de CO2 évitées par rapport à l'utilisation de gaz fossiles.
- Enfin, l'emploi, on estime la création à terme de 250 emplois sur le site et en termes d'emplois indirects, environ 700 emplois pour tous les services afférents à l'usine.
- La date prévue pour la mise en service de l'usine est de 2030, sachant qu'on estime avoir besoin de 3 ans de développement et ensuite 3 ans de construction une fois les autorisations obtenues de la part des services de l'Etat.

Nous sommes ici à Nesle, grâce à l'accueil de M. le Président et de la Communauté de communes de l'Est de la Somme, mais le projet va se situer à Languuevoisin-Quiquery, qui est à quelques kilomètres d'ici. Le site retenu présente de nombreux avantages. Déjà, en termes d'implantation régionale, dans une région agro-industrielle et très performante au niveau de l'agriculture, donc un bassin aussi de chalandise pour les produits qui seront faits au niveau de l'usine.

L'emplacement au bord d'un canal, actuellement le canal du Nord et le futur canal Seine-Nord Europe, représente un atout en termes d'importation d'un des produits dont on aura besoin pour la production et en termes d'exportation. Enfin, on a parlé du bassin de consommation d'engrais, c'est un des points aussi importants, le Nord de la France et éventuellement certains pays du Nord de l'Europe, si on veut exporter par la suite.

Je vais revenir rapidement sur le procédé industriel de l'usine : Comme vous pouvez le constater, en gros, on a deux phases sur le procédé. On va produire dans une première partie de l'hydrogène et ensuite des engrais.

Pour produire de l'engrais, on a besoin de plusieurs éléments : On a besoin d'énergie afin de produire de l'hydrogène ; on a besoin d'eau ; on a besoin d'azote qu'on va aller chercher dans l'air via une unité de séparation. L'air contient environ 78% d'azote donc on va chercher l'azote dans l'air pour l'utiliser dans notre production. On a besoin aussi de dolomie, une roche calcaire.

Pour vous expliquer rapidement, l'énergie va venir du réseau électrique français. On va s'approvisionner en électricité directement à la place du gaz. D'autres usines à l'étranger vont utiliser du gaz fortement émetteur de CO<sub>2</sub>, du dioxyde de carbone.

Une fois cette énergie arrivée, elle passe dans l'électrolyseur. L'électrolyseur va permettre de séparer l'eau (la molécule d'eau, c'est H<sub>2</sub>O). On va enlever l'oxygène. L'oxygène va repartir dans l'air et on va capter l'hydrogène. L'hydrogène va servir de base.

On va le coupler dans une deuxième phase. Là, c'est vraiment la partie électrolytique, production d'hydrogène. Un processus qui est actuellement très bien maîtrisé, qui est devenu mature et qui technologiquement se fait dans de nombreux pays dans le monde.

La deuxième phase va être la production classique d'engrais. C'est le procédé Haber-Bosch qui existe depuis des dizaines voire bientôt une centaine d'années et qui a été très bien maîtrisé, qui est utilisé dans de nombreuses usines dans le monde qui produisent de l'engrais. Dans ce procédé, on va utiliser l'hydrogène. On va coupler ça à l'azote pour synthétiser de l'ammoniac. Cet ammoniac, ensuite, va permettre la production d'acides nitriques par oxydation. Une partie de cet ammoniac va aussi être utilisée dans la phase suivante en couplant avec l'acide nitrique afin de produire une solution de nitrate d'ammonium.

Cette solution, au final, va être enrichie de calcaire par l'intégration de dolomie. C'est une roche qui va permettre de stabiliser l'engrais et de lui conférer des propriétés notamment agronomiques pour les sols et pour le maintien de l'azote dans le sol, par exemple lors des pluies pour éviter le lessivage. Enfin, nous aurons donc un stockage ensuite pour pouvoir expédier cet engrais.

L'objectif étant, bien sûr, d'utiliser au maximum les eaux de l'engrais, de les retraiter pour pouvoir les utiliser dans le process également. Je laisse la parole à Axel pour la suite sur le calendrier.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Je vais passer rapidement là-dessus parce qu'on en a déjà parlé, mais simplement pour bien vous rappeler et pour avoir les idées claires, c'est un projet que nous envisageons de développer sur six ans, donc 2024 à 2030, vous l'avez entendu, mise en service 2030. Pour faire simple, trois ans de développement, 24, 25, 26, et trois ans de construction, 27, 28, 29.

Donc, on détaille un petit peu sur cette diapositive la concertation préalable. On y est, c'est la réunion d'ouverture ce soir. Un ensemble d'études, c'est quand même, encore une fois, on est au début du projet, donc nous avons un ensemble d'études à mener, études environnementales, études de danger, la concertation fontaine pour RTE, la préparation d'un dossier de permis de construire, etc., avec une enquête publique qui est envisagée à peu près à la fin de l'année 2025, en fonction évidemment de l'avancement de l'instruction, et l'ouverture du chantier, donc voilà, 2027, pour la mise en service en 2030.

Quels sont les enjeux sur lesquels on va s'appuyer et sur lesquels nous allons être particulièrement vigilants tout au long du développement de ce projet ? Des enjeux environnementaux, des enjeux d'études de risque. Donc, par exemple, en fait, sur chacun de ces enjeux, et il est important d'en prendre note, il est prévu que sur ces sujets qui sont des sujets bien spécifiques et importants,

justement, la concertation fasse un focus, mette l'accent particulièrement sur ces enjeux, notamment le 18 décembre, le 8 janvier, le 16 janvier, je crois de mémoire, donc, on va parler de ces différents sujets.

Donc, l'environnement, dont on balaye rapidement ici les grandes composantes, mais évidemment, c'est juste une présentation générale. On va parler de l'étude acoustique, on va parler de l'impact sur le trafic routier, on va bien sûr parler de l'intégration paysagère. Nous avons déjà reçu et pris note d'une volonté tout à fait légitime des élus et des habitants des bourgs voisins, Languevoisin, Breuil, d'avoir des remparts végétaux qui vont atténuer l'impact visuel de cette installation.

Donc, voilà, tous ces sujets seront vraiment balayés plus en détail lors de ces réunions et bien sûr, tout au long des études qui progressent. Concernant le risque industriel, pareil, M. le Président Rioja l'a dit en introduction, c'est évidemment un sujet qui inquiète légitimement. Pourquoi est-ce que ça inquiète ? Parce que quand on parle d'ammonitrate, tout le monde pense, ou en tout cas ceux qui savent un petit peu les causes, peuvent penser à des accidents tristement célèbres, les accidents de Beyrouth, les accidents d'AZF, il y a plus longtemps.

Et il est vraiment important de dire dès à présent que ce n'est pas la même chose. C'est-à-dire que les ammonitrates en général doivent être quand même différenciés en catégories qui sont bien différentes avec des caractéristiques et des propriétés très différentes. Les ammonitrates haut dosage sont effectivement des produits à risque, des produits qui rentrent dans la classification Seveso au niveau européen.

Les ammonitrates moyen dosage ne rentrent pas dans cette classification Seveso au niveau européen. Les ammonitrates haut dosage sont interdits en Allemagne, sont interdits en Hollande. Les ammonitrates moyen dosage sont utilisés tout à fait couramment et ne sont pas plus réglementés que d'autres produits similaires.

Il est vraiment important de comprendre que ce n'est pas le même produit quand on parle de haut dosage et quand on parle de moyen dosage.

Et bien évidemment, quand on dit ça, il ne suffit pas de le dire, il faudra bien évidemment le documenter, l'expliquer, ce sera instruit par les services de l'État, une étude de danger sera réalisée et lorsqu'on parle d'un site effectivement Seveso ça interpelle, mais Seveso, il faut aussi savoir que c'est finalement un site particulièrement sur lequel la vigilance est accrue, d'une part de la part des porteurs de projets, mais également des services de l'État. Quand vous êtes classé Seveso, vous avez des inspections de la DREAL de façon très régulière, prévues, pas prévues, surprises, etc. Donc vous êtes vraiment sur une installation qui fait l'objet d'une surveillance très spécifique. Voilà. Là encore, réunion dédiée sur le sujet le 18 décembre.

**Thomas HABAS, FertigHy** : Je vais dire un mot sur les retombées économiques pour le territoire. L'objet de cette usine c'est aussi d'amener de la vitalité au territoire. C'est un territoire agricole et industriel, mais il est nécessaire aussi de continuer à progresser à ce niveau-là.

L'objectif, c'est :

- de participer suite à l'implantation du canal Seine-Nord Europe à l'attractivité,
- d'amener aussi, comme l'a dit Axel plus tôt, un enjeu au niveau de la souveraineté agricole, qu'elle soit régionale mais aussi nationale, et donc de répondre aux besoins des agriculteurs en ce sens.
- Au niveau des créations d'emplois, l'objectif étant d'avoir environ 250 emplois qui vont se diviser sur une partie managériale, bien entendu, aussi d'ingénieurs, mais pour plus de la moitié des postes de techniciens, que ce soit au niveau des composantes chimiques de l'usine,

des composantes énergétiques, et dans le suivi, dans les automatismes, l'électrique, également tout ce qui va être aspect logistique, logistique dans l'usine, mais aussi la logistique fluviale, et puis aussi au niveau du contrôle qualité, de l'hygiène, la sécurité et de l'environnement, où il y aura des audits qui seront menés en interne pour assurer bien sûr toute la sécurité au niveau de l'usine.

- Enfin, on parlait aussi, on aura un atelier spécifique sur l'emploi, mais il y aura aussi la partie formation, qui est une chose importante pour nous. On sait très bien qu'il y a des tensions sur certains métiers industriels, de métiers techniques, donc on a déjà pris attache avec les services de l'emploi régionaux, afin d'identifier quelles vont être les bonnes formations, quelles vont être les personnes à aller chercher, à aller former nous-mêmes en interne, aux différents métiers qui vont exister dans l'usine. Et bien sûr, on souhaite privilégier l'emploi local. Moi-même, je suis des Hauts-de-France, donc je serais très content qu'on développe l'emploi dans les Hauts-de-France. Et bien, dans la mesure du possible, si on peut, on le fera. D'autres profils peut-être plus techniques seront allés chercher ailleurs, mais l'objectif est de faire monter en compétence les personnes et même les jeunes. C'est pour ça qu'on ira voir les lycées professionnels, afin de pouvoir les attirer, attirer les bons profils pour cette usine.
- Enfin, on aura bien sûr un impact fiscal. On sera soumis aux contributions obligatoires, et là-dessus, ça permettra aussi des retombées au niveau du territoire qui sont importantes dans le cadre de cette installation.

Donc, par rapport aux alternatives au projet, M. Wattiez en parlait tout à l'heure, c'est une information importante que l'on doit prendre en compte dans le cadre de la concertation, c'est d'étudier qu'est-ce qui peut se faire ou ne peut pas se faire dans le cadre de ce projet.

L'option de base, c'est de ne pas réaliser le projet. C'est très simple. Par contre, il n'y a pas de problème, mais il n'y a pas non plus de retombées pour le territoire. Donc, c'est l'option zéro. On continuera à importer de l'engrais de pays hors de l'Union européenne, et dans ce cas-là, on accroît la dépendance de l'Etat. C'est aussi un frein au développement du territoire qu'on peut voir par l'arrivée du canal, donc de ne pas avoir de projets qui vont utiliser le canal.

Et puis, si ce projet ne se fait pas, la plateforme qui est prévue, agri-logistique sur la zone de Languevoisin pourra accueillir un autre projet. Donc, dans un sens, elle a vocation à développer un projet à cet endroit.

D'autres sites ont été envisagés pour cette implantation. Bien sûr, on a étudié des projets en Espagne à l'origine, mais par la suite, la France est devenue le projet prioritaire, avec une quinzaine de sites étudiés en France qui ont présenté soit des avantages, mais aussi des inconvénients, notamment des problèmes de raccordements électriques, qui est un point très important pour nous, des problèmes de logistique, de foncier disponible. On a besoin d'une surface, et il n'est pas évident de trouver ce type d'endroit en France, même si on a un grand pays industriel.

Par rapport aux autres types de production possibles, on a étudié les autres engrais, c'est possible de redire, je ne reviens pas sur les ammonitrates haut dosage, qui ne font bien sûr pas partie de ce que l'on souhaite faire par rapport à ce qu'Axel vous a présenté avant. Par contre, il y a d'autres engrais que vous connaissez sans doute, l'urée ou la solution azotée, mais en ce sens, le CAN 27 présente des meilleurs avantages au niveau de l'environnement, et aussi des rendements agricoles, et permet au final d'avoir une décarbonation, ce que ne permet pas la production d'urée qui contient, de par sa fabrication, du carbone. Donc, l'intérêt du CAN 27 a été identifié sur cet aspect décarbonation.

Enfin, une dernière alternative, ce serait en cas de baisse de la demande d'engrais, ce qui peut arriver, on ne sait pas ce qui se passera d'ici 20-30 ans, mais par contre, s'il y a des problèmes là-dessus, l'usine et notamment la production d'hydrogène pourraient être adaptées, modifiées, fléchées, vers d'autres

usages industriels ou vers la mobilité qui commence un petit peu à se démocratiser, notamment en France.

**Mathieu DAVID, animateur :** Merci Thomas. Je propose maintenant qu'on passe la parole à RTE et à Christophe Garcia pour une présentation plus détaillée du raccordement électrique de la future usine.

**Christophe GARCIA, RTE :** Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Christophe Garcia. Je suis chef de projet pour RTE. Je suis en charge du raccordement de l'usine de FertigHy.

Laissez-moi vous présenter rapidement RTE. RTE, c'est le gestionnaire de réseaux de transport d'électricité. La mission principale est d'assurer le développement, l'entretien et l'exploitation du réseau dit à haute et très haute tension. On fait le lien entre les différents acteurs producteurs d'électricité et les différents consommateurs, notamment les réseaux de distribution comme Enedis ou la SICAE Somme et Cambrésis.

Et aussi, on a la possibilité de raccorder différents industriels. Dans le cadre de ce projet, RTE est responsable à la maîtrise d'ouvrage du raccordement de l'usine.

Le raccordement au réseau public de transport, comme on peut le voir sur cette carte, se fera au regard de la puissance demandée par l'usine sur un niveau de tension dit de 225 000 V. Et le poste le plus proche, l'usine sur la carte, j'espère qu'elle est assez visible, mais l'usine se trouve sur le point orange, et le poste électrique de niveau suffisant pour pouvoir raccorder le client au réseau et lui délivrer la puissance demandée est le poste dit de Pertain qui se trouve sur la commune d'Hypercourt, à peu près 8 km à vol d'oiseau. Et pour pouvoir raccorder le poste, on a pensé raccorder le client avec une liaison souterraine d'environ 12 km. Pourquoi je dis environ 12 km ? Puisque le tracé définitif et les fuseaux ne sont pas encore retenus.

Aujourd'hui, RTE a lancé plusieurs études techniques et environnementales, pour pouvoir, dans le cadre d'une concertation spécifique qui aura lieu après cette concertation publique, plutôt fin du semestre 2025, comme indiqué tout à l'heure sur le planning, on aura l'occasion de faire cette concertation spécifique au raccordement, pour définir le fuseau de moindre impact, et en découler un tracé qui sera affiné par la suite avec les études techniques et les études environnementales. Donc l'implantation précise reste à définir et sera définie au fur et à mesure que les études seront réalisées et que la concertation spécifique avancera.

**Mathieu DAVID, animateur :** Merci Christophe, merci Messieurs. On avait prévu de donner la parole à M. Pype de la région des Hauts-de-France, et c'est toujours prévu pour faire un point sur les enjeux de souveraineté agricole. Ce qu'on vous propose c'est peut-être un premier temps d'échange, de se tourner vers la salle pour prendre déjà une première série de questions, et puis ensuite on redonnera la parole à M. Pype. Je ne sais pas s'il y a des participants parmi vous ? Oui, je vous amène le micro.

**Christine ZURICH, maire de Languevoisin :** Vous avez parlé tout à l'heure du process de fonctionnement, mais vous n'avez pas parlé de ce que vous allez faire des déchets. J'aimerais savoir ce que vous allez en faire et les mettre où.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy :** Oui, j'ai compris, il y a eu une petite saute de micro. En fait, cette usine consomme les quatre éléments que vous avez vus, donc de l'air, de l'eau, de la dolomie, de l'électricité, et produit du CAN 27. Il n'y a pas de déchets en tant que tels, de sous-produits de la production qui seraient, on va dire, à traiter sur des filières particulières.

Une des solutions qui est envisagée aujourd'hui, sur laquelle nous travaillons, c'est sur le recyclage de l'eau. Lorsqu'on réutilise les eaux de rejet de l'usine, comme une partie de l'eau s'évapore et une partie est également utilisée par le processus d'électrolyse, les éléments contenus dans l'eau finissent

par se concentrer. Dans la très grande majorité des industries existantes sur le territoire, ces éléments, qui étaient déjà présents dans l'eau, sont, d'une certaine manière, redilués et rejetés dans le milieu naturel.

Une des solutions que nous envisageons est différente, puisqu'il s'agirait de concentrer ces éléments jusqu'à obtenir une eau très concentrée et que cette eau très concentrée soit traitée dans des filières adéquates, en dehors du site.

Pour répondre à votre question sur ces déchets, qui ne sont pas vraiment des déchets, l'excès de concentration de l'eau peut être traité et sera très vraisemblablement traité dans la solution que nous étudions sur un site extérieur.

**Renaud DUPUY, animateur** : D'autres questions ?

**Mathieu DAVID, animateur** : Oui, monsieur. Je vous amène le micro.

**Renaud DUPUY, animateur** : Monsieur là-bas, monsieur ici.

**Guillaume MOIZARD** : Oui, Guillaume Moizard, agriculteur à Languevoisin. J'avais une question. Pourquoi avoir choisi le site de Languevoisin ? Vous nous parlez d'environnement. Languevoisin est plutôt, je dirais, très rural. Ici, sur la zone de Nesle, il y a déjà une grosse zone industrielle. Pourquoi en faire une deuxième à Languevoisin alors que nous en avons déjà une tout près ? Merci.

**Mathieu DAVID, animateur** : Merci, monsieur.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : C'est une question à laquelle je peux répondre. Je peux essayer de répondre. Ma réponse ne sera pas forcément aussi bonne que celle des personnes qui ont la charge du développement économique et du développement du territoire. Peut-être que... Je ne sais pas si, monsieur Rioja, vous voulez prendre la parole après, mais en tout cas, dans un premier temps, aujourd'hui, ce que nous constatons, c'est que le canal Seine-Nord Europe définit quand même assez fortement l'orientation d'aménagement du territoire. La plateforme qui se trouve autour du silo de Noriap existant est une plateforme qui, depuis déjà plusieurs années, a été fléchée comme un aménagement qui viendrait s'appuyer, qui viendrait profiter finalement de cette position entre le canal du Nord et le canal Seine-Nord Europe. C'est ce qui justifie l'existence de cette plateforme. Je ne sais pas si... Peut-être que vous voulez compléter, monsieur Rioja ? Peut-être plus sur Nesle.

**José RIOJA, président de la CCES** : C'est l'atout principal, en fait. Je suppose que c'est grâce au positionnement du canal du Nord actuel et du canal Seine-Nord Europe qui arrive. Là, vous avez la possibilité, ne serait-ce que pour les échanges par la voie d'eau, que ce soit d'un côté ou de l'autre, je dirais que c'est l'atout principal de ce site.

**Renaud DUPUY, animateur** : Monsieur ici.

**Mathieu DAVID, animateur** : C'est bon pour vous ? Attendez, madame. Si vous ne parlez pas dans le micro, ce ne sera pas au compte rendu.

**Renaud DUPUY, animateur** : C'est pour qu'on l'ait dans le compte rendu. Allez-y.

**Mathieu DAVID, animateur** : Je vous amène le micro si vous avez une question.

**Christine ZURICH, Maire de Languevoisin** : Il y avait un rapport concernant l'étude pour le canal Seine Nord et concernant Languevoisin qui définissait que la zone de Languevoisin et la zone de Noriap étaient prioritaires en ce qui concerne le paysager. C'était prioritaire. Donc là, on a rayé et on va refaire

une concertation, maintenant c'est zones industrielles. C'est une question de choix. Mais le premier rapport disait le contraire de ça.

Et également, concernant les eaux, je suis un petit peu dubitative parce que cette même étude de la FAF, la FAB, je ne sais plus exactement, disait que les eaux de Languevoisin étaient mauvaises. Donc j'ai peur que ça rajoute... Voilà.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : J'aurai plus de facilité à répondre à votre deuxième question qu'à la première. Pour être tout à fait honnête, je ne connais pas très bien l'historique du rapport dont vous parlez.

**Renaud DUPUY, animateur** : Sur la deuxième question ?

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Sur la deuxième question, d'une certaine manière, les eaux de Languevoisin, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, le procédé industriel que nous allons employer va les purifier. En fait l'électrolyse est un procédé qui nécessite de l'eau pure. Donc en amont de cette eau consommée, qui est utilisée dans l'usine, vous avez en interne à l'usine une sorte de station d'épuration qui va permettre de rendre cette eau apte à la consommation de l'usine. Evidemment, ce n'est pas la même chose d'avoir de l'eau de mer qui sort des égouts ou d'avoir une eau qui concentre certains éléments, mais ce n'est pas gênant dans notre procès industriel.

**Renaud DUPUY, animateur** : Je pense que Madame le Maire parlait de la question du rejet. Les eaux étaient déjà polluées sur le territoire. Si j'ai bien compris, il n'y aura pas de rejet, ça sera traité ailleurs ?

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Il y a deux pistes qui sont envisagées. Celle qui nous plaît le plus, c'est un traitement extérieur. C'est une des pistes sur lesquelles nous avançons assez attentivement. L'autre piste serait simplement d'arriver à des niveaux de rejet qui correspondent à la réglementation, comme c'est le cas dans toutes les industries qui se trouvent actuellement en France. Il y a deux façons de traiter cette question de l'eau.

**Renaud DUPUY, animateur** : Monsieur ?

**Un participant** : J'aurais voulu savoir s'il existait en France, en Europe, dans le monde, une usine similaire ? Et où ? Ça peut être intéressant. Quel est son niveau de production ?

Ma deuxième question concernait un peu l'alimentation électrique de l'usine : pourquoi une seule ligne et pas deux ?

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Peut-être que Christophe peut répondre. J'anticipe la réponse, mais je vais te laisser la faire.

**Christophe GARCIA, RTE** : Je vais répondre. Effectivement, tu pourras compléter. Sur le raccordement électrique, RTE répond à la demande qui a été faite initialement par FertigHy. L'alimentation principale du site, pour pouvoir assurer la puissance qui est demandée, se fait via une alimentation. Et après, charge pour les réseaux de sécurité, de garantir une sécurité. Le fait de faire deux alimentations n'a pas été demandé par notre client.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Effectivement, il y a une dimension économique. Lorsqu'on a fait la toute première demande, la pré-étude de demande de raccordement, on nous annonçait 28 millions d'euros pour le raccordement d'une ligne, et le double pour un raccordement redondant. Avec, je ne m'avancerai pas trop là-dessus, mais en plus des doutes sur le fait d'avoir deux câbles qui viennent du même poste source. Si le poste source saute, je ne voudrais pas dire de bêtises là, on n'est quand même pas dans une situation vraiment d'une vraie sécurité supplémentaire.

Je pense que RTE a des réponses à ça. En tout cas, le coût était évidemment beaucoup plus important. Sachez quand même qu'il y aura des systèmes de secours pour garder l'alimentation des éléments essentiels, plus un raccordement, plus petit évidemment, au réseau de distribution d'Enedis, pour faire tourner, là encore, les équipements tertiaires, les bureaux, tous les équipements de sécurité, etc. On n'a quand même pas le risque de se retrouver dans le noir. Première question, c'était...

**Renaud DUPUY, animateur** : Existe-t-il une autre usine comme ça dans le monde et où ?

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Alors, des usines 100% dédiées à la production d'engrais avec de l'électrolyse, il n'y en a pas aujourd'hui dans le monde. Il y a des usines existantes de production d'engrais azotés dont une partie de la production a été adaptée avec de l'hydrogène électrolytique. C'est le cas en Espagne, c'est des projets beaucoup plus petits. En Espagne, il y a un projet de mémoire de 20 MW, donc 10 fois plus petit, où c'est une partie de l'usine qui est alimentée par de l'hydrogène d'électrolyse. Il y a une partie d'une usine Yara, en Suède, qui a dû faire la même chose, pareil aussi sur une vingtaine de MW. Mais il n'y a pas encore d'usine qui ait vraiment combiné ces deux éléments à 100%. Il y a des projets en cours aux Etats-Unis, au Paraguay et nous. À ma connaissance, c'est tout.

**Mathieu DAVID, animateur** : Merci, très bien. Et après, monsieur.

**Un participant** : Quelle est la consommation d'eau sur l'année prévue ? Où pensez-vous la pomper ? Et puis, pour les 20 hectares, est-ce qu'on ne peut pas faire moitié moins pour produire la même quantité d'engrais ?

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : La consommation d'eau qui a été estimée dans nos études préliminaires était de 11 000 m3 par jour. C'est évidemment une consommation importante. Cette consommation, c'est une partie de l'électrolyse, et c'est une bonne partie, le refroidissement de l'usine.

Ça reste moins important que la consommation par exemple des industries présentes sur la plateforme de Nesle. On est quand même en-dessous. Et il faut savoir également que ce chiffre de 11 000 m3 par jour a vocation à être très fortement réduit par des moyens de réemploi des rejets de nos propres circuits de refroidissement, et potentiellement, ça ne dépend pas que de nous, de réemploi d'autres rejets d'autres industriels.

**Renaud DUPUY, animateur** : Merci. Il y avait une autre question...

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Sur l'électricité ? Et la surface ? La surface, j'aimerais beaucoup pouvoir vous dire qu'on aimerait faire moins et très honnêtement, on aimerait bien. On pourrait vous montrer l'esquisse du plan de masse de l'usine. Vous verrez qu'il n'y a même pas la place pour une pelouse d'accueil. C'est déjà très concentré sur une vingtaine d'hectares. Donc oui, c'est des équipements qui prennent de la place.

**Renaud DUPUY, animateur** : Monsieur qui avait demandé la parole depuis le début.

**Un participant** : habitant de Bacquencourt, hameau de Hombleux. Sur un rapport d'enquête parcellaire qui avait été fait en, je prends les notes, en 2022, il apparaît un positionnement de programme fonctionnel de Noria sur le territoire que vous voulez occuper et qui présente différentes activités. Je vois stockage de déchets papiers, stockage de biomasse, un méthaniseur. Je vois un site de stockage de traitement de terre, une production d'hydrogène. Je vois des hangars de température dirigée et le quai de 300 mètres, le quai d'un grand gabarit. Et je vois une extension du site Noriap et un stockage d'engrais. Est-ce que ça a un rapport avec vous ou est-ce que c'est un projet qui n'existe plus ? Vous êtes exactement sur le même site.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Oui. Nous ne sommes pas ici ce soir et nous n'avons pas capacité à parler au nom de Noriap. Peut-être qu'il y a quelqu'un de Noriap dans la salle ? Donc, vous dire ce que Noriap a comme projet, ce n'est pas de mon ressort. En revanche, nous savons qu'un certain nombre de ses projets ont évolué et que Noriap a aujourd'hui la capacité et bien la réserve pour nous accueillir, sans doute au détriment de projets qui avaient été prévus initialement.

**Renaud DUPUY, animateur** : Merci. Avant de repasser la parole à la salle, on a une question sur le chat parce qu'il y a des gens qui nous suivent. Il y a une question qui est arrivée depuis un petit moment. C'est : « Pourquoi ne pas avoir installé la production d'hydrogène à côté du transformateur ou de la station où vous allez prendre et plutôt transporter globalement l'hydrogène que l'électricité ? »

**Mathieu DAVID, animateur** : Donc à Hypercourt.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : L'hydrogène se transporte difficilement. C'est très compliqué à transporter. C'est la plus petite molécule de l'univers, H<sub>2</sub>. « H », c'est le plus petit élément et il y a juste une liaison. C'est un gaz qui se transporte difficilement parce qu'il doit être comprimé pour être transporté efficacement. La compression utilise elle-même pas mal d'énergie. Ensuite, les tuyaux qui transportent de l'hydrogène ne sont pas les mêmes que les tuyaux de gaz naturel. Il faut être très vigilant. Même une microporosité de ces tuyaux ne permettrait plus de transporter de l'hydrogène. Donc oui, il est quand même plus facile de transporter de l'électricité que de l'hydrogène.

**Thomas HABAS, FertigHy** : J'ajouterais juste le choix qui est fait. C'est d'avoir l'ensemble des produits utilisés sur le site qui sont internes. Il n'y a pas de flux entrant d'ammoniac. Il n'y a pas de flux entrant d'hydrogène. Ce qui permet justement d'assurer une meilleure sécurité, de ne pas avoir de transfert de différents matériaux et que tout soit fait en circuit fermé, et ainsi éviter les manipulations et les risques associés.

**Un participant** : Bonjour, je suis Gilles Baton de Languevoisin. C'est un très gros projet de 20 hectares. Je voudrais savoir à qui appartient le terrain ? Parce que nous, nous avons vendu du terrain à la société Noriap, qui était un terrain agricole. Et sur l'acte de vente, c'est bien marqué que c'est de nouveau du terrain agricole. Et là, je vois que ça passe en terrain industriel. Voilà, merci.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : À qui appartiennent les terrains ? Ils appartiennent effectivement à Noriap. Donc nous avons une promesse de bail signée avec Noriap. Sur l'historique de l'acquisition de ces terrains, malheureusement, je ne suis pas en capacité de vous répondre. Nous n'étions pas présents dans ces négociations.

**Mathieu DAVID, animateur** : Merci. Monsieur, il y avait une question aussi.

**Philippe REDON, agriculteur** : Oui, bonjour. Philippe Redon, agriculteur à Nesle. Oui, j'aurais deux questions. Une première par rapport à la consommation d'eau. Vous nous annoncez 11 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Donc je pense qu'il va y avoir des forages. On a entendu dire dans la nature que potentiellement, vous pourriez récupérer les eaux de la station d'eau de SYRAL. Qu'est-ce qu'il en est ? Et deuxième question concernant le flux routier. Qu'est-ce que vous prévoyez comme volume en flux routier ?

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Sur la question de l'eau, alors je ne sais pas si c'est la station... si c'est la même, c'est celle dont vous... d'accord. Une demande du territoire qui a été faite dès nos premières prises de contact, ça a été, effectivement, de travailler sur une possibilité de réemployer les eaux de rejet de la station d'épuration de... on va dire de la plateforme de Nesle. C'est un dossier qui reste ouvert. C'est un dossier qui ne dépend pas que de nous. Donc il faut aussi qu'il y ait une volonté commune des acteurs concernés de travailler sur ce dossier. Donc aujourd'hui, on n'est pas en mesure

de vous dire si ça va se faire ou ça ne va pas se faire. Mais en tout cas, c'est quelque chose qui est étudié attentivement. Effectivement, ça permettrait de réduire le besoin net d'eau puisée dans la nappe phréatique.

Et votre deuxième question, c'était ? Ah, le transport. Alors le transport, c'est un sujet sur lequel il est prématuré de vous répondre. Ce qui est certain, c'est que le transport fluvial va être très clairement privilégié et sans doute représenter la quasi-totalité des intrants, des flux intrants dans l'usine, donc notamment la dolomie. La dolomie, nous avons déjà des discussions assez avancées avec plusieurs producteurs de dolomie qui pourraient acheminer ce produit par la voie fluviale jusqu'à Languevoisin. Donc là, pas de trafic routier. Sur les produits sortants, ça va dépendre, et c'est pour ça que c'est compliqué de le dire aujourd'hui, ça va dépendre du volume qui sera consommé localement. Si on va livrer l'engrais à 20, 30, 50 kilomètres, il sera probablement effectivement sur la route. Et en revanche, la partie de l'engrais qui sera distribuée plus loin, voire exportée vers le Benelux notamment, pourra passer par la voie fluviale.

**Mathieu DAVID, animateur** : On va peut-être prendre une dernière question dans la salle avant de donner la parole à M. Pype, et puis ensuite on reviendra vers un temps d'échange et on prendra les autres questions pour ceux qui ont levé la main, j'ai bien noté, oui.

**Monsieur LEON, habitant de Languevoisin** : Oui, bonsoir, M. Léon, de Languevoisin, précisément du hameau de Quiquery. J'aurais voulu avoir une précision sur les risques, à savoir qu'il y a une implantation apparemment d'une usine de désamiantage et une expansion de la Noriap. Donc, d'une part, enfin, j'avais deux questions. D'une part, savoir vos capacités au niveau sécurité, propre à votre usine, à votre projet, mais aussi des risques amenés aux potentiels soucis qu'il peut y avoir, avaries des autres usines. Premièrement.

Et deuxièmement, j'aurais voulu savoir au niveau des nuisances, que ce soit pour le voisinage ou pour la faune, comme on peut avoir sur les nuisances lumineuses comme sur le site de Mesnil-Saint-Nicaise. Merci.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Alors, c'est un point très important, les nuisances lumineuses, et vous avez raison de le souligner. Thomas, est-ce que je peux te demander de le noter, s'il te plaît ?

**Thomas HABAS, FertigHy** : C'était déjà une préoccupation qu'on avait identifiée.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Voilà, mais je pense qu'effectivement, c'est un point qui devra bien être approfondi dans l'étude d'impact.

Par rapport à l'étude de dangers, pour revenir sur les risques, qui était votre question, une des exigences de la DREAL, donc le service de l'État qui s'occupe justement d'instruire le dossier sur la partie environnement et risques, une des exigences de la DREAL, c'est précisément d'étudier les impacts cumulés, ce qu'on appelle les synergies et les impacts cumulatifs au niveau des risques. Donc bien sûr, dans notre étude d'impact, on prend en compte les projets voisins et la possibilité qu'il y ait ce qu'on appelle un effet domino. C'est un sujet sur lequel le 18 décembre, on aura l'occasion de développer plus en profondeur.

Mais oui, c'est évidemment pris en compte à la fois les impacts qu'eux pourraient générer sur nous, et inversement. Donc ça, c'est clairement pris en compte. Et en fonction de ce qui est modélisé, déterminé, etc., des mesures sont proposées pour justement stopper ces impacts, soit à l'intérieur du site, soit, s'ils ne sont pas stoppables à l'intérieur du site, intégrer dans les plans de prévention des industriels concernés le risque qui pourrait être provoqué par FertigHy, et inversement.

**Mathieu DAVID, animateur** : Merci. Je vous propose maintenant qu'on ouvre un nouveau chapitre avant de repasser aux questions. Comme je le disais, on va donner la parole à M. Pype, conseiller

régional et président de la Commission agriculture à la Région des Hauts-de-France, pour nous dire un mot, pour donner un peu son éclairage sur les enjeux de souveraineté agricole et alimentaire, qui sont aussi un gros sujet, comme l'a présenté FertigHy tout à l'heure. Je rappelle que c'est une thématique qui sera abordée plus en détail la semaine prochaine, à l'occasion d'un webinaire, avec notamment un représentant de la chambre d'agriculture, il y aura France AgriMer, il y aura L'INRAE, enfin voilà, il y aura un certain nombre de spécialistes qui seront là pour répondre à vos questions, mais on va déjà ouvrir un peu le sujet dès ce soir.

**M. PYPE, président de la Commission agriculture à la Région des Hauts-de-France :** Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. Je salue ma collègue, Maryse Fagot du Conseil régional, l'ensemble du territoire. Alors, Denis Pype, conseiller régional, président de la commission agriculture, agroalimentaire, pêche de la Région et agriculteur dans l'Oise.

Je dis agriculteur parce que c'est un sujet, donc je viens à double intérêt ici devant vous. On ne peut que se réjouir que le dialogue se fasse ici sur le territoire. Ça montre qu'il y a une attractivité, ça montre qu'il y a une volonté, ça montre qu'il y a des potentialités.

Et donc ça, c'est quelque chose d'important que nous regardons de la région. Cette région qui a besoin de se réindustrialiser, cette région qui a besoin de créer de la richesse, cette région qui a besoin de créer de l'emploi, elle est attentive et c'est la maxime du président, Xavier Bertrand, qui est de dire que tous ceux qui veulent créer, tous ceux qui veulent faciliter, tous ceux qui veulent s'installer en région Hauts-de-France sont les bienvenus, dans un cadre défini, bien entendu, de négociation, de discussion, d'échange, comme vous le faites ce soir. Et on sait qu'en France, quand il faut installer une usine, une entreprise, il y a des règles qui sont assez complexes. On le voit, on a de nombreuses entreprises qui viennent rejoindre le territoire des Hauts-de-France sur la filière de la pomme de terre. Il y a certainement des producteurs de filière de pomme de terre ici dans cette salle. Je peux vous dire que lorsqu'on veut venir en France s'installer, il y a quand même des règles, et tant mieux pour éviter tout abus, pour éviter toute dérive en matière environnementale, etc.

La région des Hauts-de-France est la région de l'excellence agricole. Il faut le rappeler, il faut le dire. Et c'est vraiment la volonté de cette région de continuer à être cette région qui produit, n'ayons pas peur de dire le mot. Aujourd'hui, on a certains adeptes de la décroissance, de la non-production. En région Hauts-de-France, le président que je suis de la Commission agricole réaffirme la nécessité de produire, de produire en Hauts-de-France, de produire en France. Je crois qu'on a tant souffert de voir de l'importation de différents produits, de différentes matières. On le voit chaque jour. Mes collègues, nos collègues agriculteurs souffrent des importations qui arrivent des quatre coins du monde, même sur de l'agriculture biologique. Je fais cette parenthèse-là. Cette agriculture qui n'utilise quasiment pas ou pas du tout d'engrais est aujourd'hui concurrencée par de l'importation de produits qui viennent de l'extérieur.

Donc réaffirmer la volonté et la nécessité de trouver sur le territoire de France, sur la région des Hauts-de-France, une agriculture productive, respectueuse de l'environnement, tournée vers une vision d'une agriculture vertueuse. Je tiens à le rappeler. L'agriculture française est l'agriculture la plus résiliente. Ce n'est pas moi qui le dis. Vous regardez les études anglaises, allemandes, américaines qui regardent par rapport aux critères de production, aux manières de production comment l'agriculture est résiliente dans le temps. C'est l'agriculture française qui est l'agriculture la plus résiliente et nous voulons continuer à l'être. Dans une perspective de développement aussi, je sais que mon collègue en charge de tout ce qui est la décarbonation du paysage et autres, Frédéric Motte, en charge de Rev 3, sur la région de France, est sensible à produire mieux, à produire d'une manière plus vertueuse, respectueuse de tout ce phénomène de décarbonation. C'est bien ça le challenge que l'on veut porter en agriculture sur le territoire de Haute-France.

Il faut continuer à produire et bien produire, je le disais. On aura besoin toujours d'engrais. Sachez qu'aujourd'hui, la consommation mondiale d'engrais est en croissance, même si elle est en légère diminution en France, puisque nous sommes de plus en plus attentifs à produire mieux avec l'unité d'azote qui va bien au bon moment sur la plante.

La consommation d'engrais dans le monde continue de se développer. Elle se développe où ? Elle se développe en Inde, elle se développe au Brésil, elle se développe aux USA. Il est produit où, tout cet engrais ? Il est produit là où il y a du gaz.

Ça a été dit tout à l'heure par les différents intervenants. Qui sont les grands producteurs d'engrais dans le monde et qui sont ceux qui nous alimentent sur nos exploitations agricoles ? Le Chili, la Russie et d'autres pays qui sont détenteurs de ce gaz parce que sur le coût d'achat de l'engrais, le coût, c'est 80% de la facture de gaz. C'est ce qui fait le prix de l'engrais.

On a vu dernièrement les tensions que l'on a pu connaître, les tensions géopolitiques. La guerre en Russie et Ukraine a fait qu'on a eu une flambée des cours de l'engrais avec, parfois même, ceux qui n'avaient pas commandé, ne s'étaient pas assurés en quantité d'engrais, avec des difficultés à être alimentés en engrais pour utiliser sur nos exploitations. Toute cette dépendance, je pense qu'à un moment ou à un autre, il faut qu'en France, on se pose la bonne question : est-ce qu'on veut encore continuer à produire chez nous, à créer de la richesse chez nous, à être dans une production qui est vertueuse, comme je vous le disais ?

L'utilité de voir s'installer, et je fais le lien avec le canal Seine-Nord Europe, que certains avaient mis un peu de côté dans le placard en disant que ça ne sera jamais réalisé, jamais réalisable et que ça n'apportera rien. On voit ici, sur ce territoire, que ce canal Seine-Nord va permettre, grâce à la volonté de la région et à tous les partenaires qui sont sur le long de ce canal, de créer de la richesse et créer de la souveraineté sur nos territoires. Donc, l'implantation de cette usine, ici, sur ce territoire, c'est aussi cela l'intérêt.

Et donc, d'avoir sur le territoire des Hauts-de-France, qui sont idéalement placés, il faut aussi donner un peu de géographie à l'emplacement de ce territoire et à l'emplacement de cette usine si elle se crée, c'est quelque chose de fondamental au niveau européen. Tout à l'heure, nous pourrions avoir aussi une faculté exportatrice de l'usine et du territoire sur les pays tiers. Et donc, tout cela est rassurant. Moi, je vous le dis, en tant qu'agriculteur, en tant qu'élus, c'est le rôle des élus. Qui ne prévoit pas l'avenir, qui ne prévoit pas la création de richesses, ce serait une erreur fondamentale...(*changement de micro*)...

Je ne peux que me satisfaire de voir cette usine arriver sur nos territoires des Hauts-de-France et dans ce secteur géographique. Et donc, la Région sera bien entendu attentive à tout ce que je disais tout à l'heure, aux manières de s'installer, aux manières de produire, en matière de préservation de l'environnement.

Mais pour revenir à la question qui m'est posée, si on n'a pas cette entreprise, cette usine qui s'installe, elle pourrait s'installer ailleurs. Je préfère qu'elle soit dans les Hauts-de-France. Je préfère qu'elle me permette à moi, en tant qu'exploitant agricole, d'avoir de l'engrais qui est produit à proximité, plutôt que de faire venir de l'engrais du Chili ou de Russie, d'avoir un engrais, un CAN 27 produit ici, livré chez moi à une soixantaine de kilomètres, dans la décarbonation des principes de la filière agricole qui sera de plus en plus demandée par nos industriels. Je parle ici en tant qu'agriculteur. Nous avons aujourd'hui une obligation de décarboner notre filière, de décarboner nos actes de production parce que ça nous est demandé par les industriels, parce que ça nous est demandé par le consommateur.

Et donc tout ça, c'est un cercle vertueux, une boucle qui permet à cette agriculture des Hauts-de-France de se positionner toujours comme une agriculture intensive, je le dis, mais respectueuse des

principes de production et autres, avec un nouvel outil, une nouvelle source d'engrais qui nous permettra d'être dans cette philosophie de décarbonation de nos productions, d'être moins dépendant d'importation, d'être plus en résilience globale de l'acte de production.

Donc voilà moi, en quelques mots, ce que je tenais à vous dire. On peut toujours craindre, on peut toujours hésiter, mais les trains passent. Et quand le train est passé, malheureusement, on ne peut que pleurer quand le projet ne se fait plus et qu'il se fait ailleurs, en disant si on avait su. Je pense qu'aujourd'hui, ces périodes de négociations, de dialogues sont vraiment importantes, permettent à chacun de s'exprimer, de lever les questions, les interrogations en ayant des réponses.

Mais l'avenir de notre agriculture passe par de tels investissements. On investit ici avec de l'engrais, on investit dans les filières de pommes de terre, on investit dans d'autres filières d'agricole pour faire que la région des Hauts-de-France soit toujours cette région productrice et que la France soit toujours un grand pays agricole, car ne l'oublions pas, la force de la France aussi, ça a été son agriculture. Et qu'aujourd'hui, on se rend compte qu'on est de moins en moins compétitif, qu'on est de moins en moins présent en exportation parce qu'on a des boulets, et que tout cela entraîne qu'on est moins compétitif, et donc en ayant un circuit vertueux de proximité, nous permettra, je le pense et je l'espère, d'avoir une agriculture qui nous permettra d'être toujours là où on doit être, une agriculture de performance, une agriculture respectueuse de l'environnement, une agriculture qui nourrit celles et ceux à qui on doit apporter le meilleur produit.

Donc voilà, moi, en quelques mots ce que je tenais à vous dire, je salue ceux et celles qui réfléchissent à cet investissement qui n'est pas neutre, 1,3 milliard. Je pense que quand on a un tel investissement, on se pose les bonnes questions pour réussir. Sachez que la Région vous accompagnera, que mon collègue Frédéric Motte est aussi très attentif à ce projet, puisque c'est un projet novateur, il n'y en a pas d'autres dans le monde, vous l'avez dit aussi tout à l'heure, et donc ça montre aussi tout l'intérêt et le dynamisme de la Région des Hauts-de-France.

Bravo à vous, et bon dialogue, bonne discussion, c'est ce qui fera la richesse de l'entreprise.

**Mathieu DAVID, animateur :** Merci M. Pype, et merci d'ouvrir si bien le débat finalement sur la question de l'opportunité du projet, puisque c'est aussi à ça que doit servir la concertation, de discuter de l'opportunité du projet et de son intérêt. Alors je sais qu'il y avait deux questions, il y en avait une ici et une là-bas, monsieur.

**Un participant :** Oui, excusez-moi, M. Pype, je suis tout à fait en grande partie d'accord avec vous. Je signalerais juste que pour la souveraineté alimentaire, il faut d'abord s'adresser à nos dirigeants politiques, car vous savez très bien que quand on va signer un accord avec le Mercosur, ou qu'on fait rentrer des produits ukrainiens sous prétexte de faire des choses, la souveraineté alimentaire, malheureusement, on la perd. Donc... D'accord, on se rejoint sur certains points.

Moi, je voudrais quand même revenir sur ma question, où j'ai pas très bien compris la réponse, concernant l'implantation de l'usine. Pourquoi ne pas la mettre, je réitère, justement, sur la zone industrielle, et j'ai relevé deux points que vous avez soulevés, notamment par Philippe, qui dit, peut-être, on entend parler dans la nature de reprendre l'eau éventuellement en synergie avec une autre usine, et donc, pourquoi pas vous rapprocher de cette usine, et d'autre part, vous venez de soulever les points lumineux en effet domino. Effectivement, vous avez parlé de l'effet domino, pas forcément sur les points lumineux, mais on a parlé des points lumineux en disant, finalement, il y en avait énormément, on le voit bien au niveau de l'éolien, le nombre de points lumineux. Donc, pourquoi aller refaire un point lumineux à Languevoisin alors qu'il y en a déjà un ici ? Un de plus, un de moins, ça ne va pas beaucoup se voir. Mais franchement, sans être bouché, je n'ai pas très bien compris pourquoi on a choisi Languevoisin plutôt que Nesle. Merci.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Je vais vous faire une réponse très directe : parce que c'est le site qui nous a été proposé. Voilà, déjà. Nous, nous avons découvert ce territoire il y a plusieurs mois maintenant, à l'issue d'une recherche, Thomas vous l'a présentée tout à l'heure. On a étudié l'ensemble du territoire français, on a regardé plus précisément où est-ce qu'il y avait des possibilités de raccordement, un bassin de consommation d'engrais, etc. Et petit à petit, en consultant les différentes Régions françaises, la Région des Hauts-de-France a répondu à l'appel, nous a proposé ce site qui coche, en tout cas du point de vue de l'industriel que nous sommes, toutes les cases ou presque.

Pourquoi est-ce qu'on ne s'inscrit pas dans le prolongement de la zone industrielle de Nesle ? Très honnêtement, je n'ai pas toutes les réponses. Peut-être parce que le foncier n'y est pas disponible, peut-être parce que les propriétaires fonciers de ces zones ont d'autres projets et ne souhaitent pas particulièrement... Je ne sais pas, je ne veux pas vous mettre en porte-info, monsieur Rioja, mais c'est vrai que je n'ai pas forcément toutes les réponses précises à pourquoi est-ce qu'on n'est pas plus proche de Nesle. Mais en tout cas, c'est bien le site qui nous a été proposé.

**Renaud DUPUY, animateur** : Attendez. S'il vous plaît. S'il vous plaît. Attendez, monsieur. Prenez le micro, monsieur. Si vous voulez parler, prenez le micro. Voilà, qu'on puisse enregistrer votre intervention.

**Un participant** : Je voudrais simplement dire une chose. Je ne suis absolument pas contre les projets industriels, mais je voudrais vous dire à tous qu'un bon projet, ça doit être accepté par la population. Vous êtes aujourd'hui dans votre rôle d'informer la population, mais je crois aussi que la com' de com' doit se mouiller et informer la population et nous dire pourquoi aujourd'hui, plutôt Languevoisin que Nesle. Voilà, c'est une question à laquelle on n'a pas la réponse. Merci.

**Mathieu DAVID, animateur** : Est-ce qu'on peut peut-être faire la CCES si vous souhaitez apporter des compléments de réponse ?

**José RIOJA, président de la CCES** : Il me semble, Monsieur, pour vous donner la réponse, enfin du moins essayer de vous donner la réponse à votre question, c'est que, comme on vous l'a dit, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'endroit a été choisi, il n'a pas été choisi n'importe comment. L'endroit, il est choisi parce qu'il y a les deux voies d'eau, le canal du Nord et le canal Seine-Nord Europe. Donc pour le transport, pour limiter tous les risques possibles, imaginables, et notamment la partie routière, qui est primordiale, parce que moins on verra de camions sur les routes, mieux on se portera. Donc, automatiquement, c'est un lieu qui a été choisi, non pas par l'intercommunalité, mais qui a été choisi en collaboration avec l'État et en collaboration avec Noriap et en collaboration avec ceux qui viennent sur le territoire s'installer, tout simplement. Je n'ai pas d'autre réponse à vous donner aujourd'hui. J'estime que l'emplacement, bien sûr, ça ne pourra jamais contenter tout le monde, je suis tout à fait d'accord, mais il n'empêche que, à mon avis, la seule réponse que je peux vous donner, aujourd'hui, c'est bien celle-là. C'est parce que ça correspond vraiment à un moyen de transport et un moyen, je dirais, plus éloigné. Les risques sont beaucoup plus importants sur la zone industrielle, ici, qui est déjà en Seveso, vous le savez, sur Nesle, mais qui est beaucoup moins adaptée à recevoir une usine comme celle-là. D'abord, on n'a plus le terrain, non plus, on n'a plus les 20 hectares, comme ça, c'est fini. La zone, le ZAN nous impose, etc. Donc c'est un terrain qui a été choisi aussi pour ça, parce qu'on n'a pas le terrain nécessaire. Je ne vous parle pas du port, parce que c'est encore autre chose. Voilà.

**Mathieu DAVID, animateur** : Merci. Oui. Attendez, attendez.

**Renaud DUPUY, animateur** : Attendez, attendez, attendez. Chacun son tour. Il y avait un monsieur qui voulait parler. Vous avez la parole, monsieur. Après, c'est monsieur.

**Mathieu DAVID, animateur** : Et il y a quelqu'un qui attend depuis longtemps pour poser une question, donc...

**Un participant** : Merci bien. Monsieur Rioja, lorsque nous avons vendu le terrain, vous étiez présent aux réunions qu'il y a eu avec Noriap. On ne nous a jamais parlé d'un projet industriel. Alors, j'estime qu'on a été dupé.

**José RIOJA, président de la CCES** : Pas du tout, monsieur.

**Un participant** : Si parce que le terrain que nous avons vendu, c'est un terrain agricole. Et au jour d'aujourd'hui, il est passé à industriel. Et ce n'est pas le même prix.

**José RIOJA, président de la CCES** : On est d'accord sur le principe. Mais à l'époque, vous avez vendu le terrain à Noriap. Il me semble que le projet n'existait pas. Non, non, monsieur. Non, non, non.

**Renaud DUPUY, animateur** : Monsieur. On reprend le cours du débat. Monsieur.

**Mathieu DAVID, animateur** : Il y avait quelqu'un qui a eu une question. On va prendre la question et on vous repassera le micro après.

**Un participant** : Merci beaucoup. Je voulais simplement dire qu'il faut savoir rester humble car je pense que les gens qui ont construit à l'époque Seveso, Beyrouth, Toulouse, Rouen, n'avaient jamais imaginé que ça puisse brûler ou exploser un jour. Ceci dit, Murphy est passé par là. C'est arrivé.

On ne peut pas dire que vu les volumes, forcément les volumes traités, même si vous prenez toutes les précautions connues à ce jour, il y aura forcément un risque pour nos villages proches. Le risque n'est peut-être pas connu aujourd'hui mais ça peut se présenter un jour. Donc ça, c'est une première approche.

Ensuite, on sait très bien aussi les enjeux du territoire, les enjeux nationaux et on n'est pas forcément contre. On sait bien que ce projet est d'utilité. Je rejoins aussi l'avis de nombreuses personnes présentes ou pas qui pensent que c'est totalement justifié d'étudier la possibilité de déplacer le projet sur la zone de Nesle plutôt que de la placer sur Languevoisin.

Ça protégerait, je suis habitant de Buverchy, petit village proche, tout à côté de Breuil. La plateforme de Languevoisin se situe au cœur de nos villages. Ça met nos villages dans la vie de tous les jours, je ne parle pas du risque d'explosion, mais dans la vie, on a parlé de risques dus à l'éclairage, aux nuisances sonores. Je sais bien, vous avez bien noté que vous allez faire tout ce qui était possible de faire, mais le risque zéro n'existera pas. Il y aura forcément des risques et des nuisances journalières pour nos villages. Je pense que de placer ce projet, ce site sur la plateforme de Nesle éloignerait de façon significative ces risques et ces dommages pour nos villages.

Pour moi aussi, le trafic routier sur la RD 930 me paraît important. C'est une route que bon nombre d'entre nous empruntons plusieurs fois. C'est notre route, on l'emprunte plusieurs fois par jour. Je ne sais pas, je ne suis pas capable de faire des comptages aujourd'hui, mais augmenter de façon significative le trafic sur cette route nous perturbera fortement. Je ne vois pas non plus en quoi ça ferait la différence de déplacer le site sur la plateforme de Nesle. Merci beaucoup.

**Axel DE BIENASSIS, Fertighy** : Je voudrais clarifier, la D 930, c'est la rocade, celle-là ? Oui.

**Un participant** : Pour conclure, je demande que la possibilité de déplacer le site sur la zone de Nesle soit étudiée et qu'on nous explique pourquoi ça n'est pas possible plus précisément. Pour moi, aujourd'hui, j'appellerais ça une décision politique.

**Mathieu DAVID, animateur** : Très bien. On note cette demande dans le cadre de la concertation et on y apportera une réponse dans les prochains jours. Autre question dans la salle sur d'autres sujets ? Oui, monsieur ? J'arrive.

**Un participant** : Avec les investissements des différents actionnaires, y aura-t-il des fonds publics ? Aujourd'hui, vous n'êtes pas forcément en capacité de dire à quelle hauteur, mais y aura-t-il des fonds publics ? La Région va-t-elle participer au financement ? Est-ce que la CCES va participer aussi au financement ? Et quelles vont être les retombées pour les collectivités, les petites collectivités locales autour de cette usine ? Même si elle se fait sur Nesle, ce qui serait quand même mieux de l'avoir dans une zone industrielle, plutôt que de créer une nouvelle zone industrielle dans une ancienne zone agricole protégée. Sachant que, quand même, vous l'avez tous compris, et j'espère aussi que le vice-président de la région l'aura entendu et compris, il semble que majoritairement les habitants ne soient pas favorables à l'implantation de cette usine à cet endroit. Ce qui ne veut pas dire qu'on est défavorable à l'implantation de l'usine, et qu'on est contre le développement, et qu'on est contre ce que la France retrouve son indépendance agricole, à condition de ne pas signer l'accord du Mercosur.

**Axel DE BIENASSIS, Fertighy** : Sur la question de l'emplacement, on ne va pas revenir, je crois qu'effectivement c'est très clair, le point est bien noté de notre côté, et évidemment, nous nous engageons à faire le nécessaire pour essayer d'avoir la plus grande transparence possible sur ce choix de l'emplacement. Du coup, j'ai oublié la deuxième question.

**Renaud DUPUY, animateur** : Sur la question des subventions de l'Europe, de l'État, de la région, de la communauté de communes, et en regard, quelles seront les retombées pour chacun des acteurs sur le territoire ?

**Axel DE BIENASSIS, Fertighy** : Sur la question des subventions, c'est un projet effectivement qui nécessite des capitaux importants, c'est une technologie qui, aujourd'hui, nécessite d'être subventionnée pour être plus compétitive par rapport à des stratégies de dumping de prix des pays qui exportent aujourd'hui de l'engrais. Donc, oui, nous allons faire appel à des mécanismes de subvention. Il y en a trois, en particulier, au niveau européen, au niveau national et au niveau régional. Au niveau régional, effectivement, la Région nous a annoncé qu'elle souhaiterait participer, nous ne connaissons pas encore le montant des subventions régionales.

Au niveau national et européen, il s'agit de mécanismes compétitifs. Donc, il y a des fonds qui sont alloués, plusieurs centaines de millions d'euros, qui sont mis à disposition de différents projets dans cette catégorie de décarbonation industrielle. Et donc, nous allons déposer nos candidatures pour, notamment, le Fonds d'innovation européen, par exemple, ou ce qu'on appelle la Banque de l'hydrogène.

Et au niveau national, un mécanisme qui s'appelle le Mécanisme de soutien à la production d'hydrogène, qui, là aussi, est un mécanisme auquel nous allons faire appel pour financer une partie du projet. Évidemment, il est impossible de dire aujourd'hui combien ce sera. Est-ce que ce sera 5%, 10%, 30% du financement ? Impossible à dire.

Les retombées fiscales, c'est un point sur lequel on est encore un petit peu vert, pour être tout à fait honnête. Comment est-ce qu'on calcule les retombées fiscales au niveau local, au niveau communauté de communes, au niveau département ? C'est un sujet complexe, c'est un sujet qui demande d'avoir quand même des données assez précises sur le chiffre d'affaires, le montant de l'investissement, le coût du foncier, etc., parce que c'est la CFE, la CVAE, alors la CVAE, est-ce qu'elle va être maintenue, pas maintenue, on n'en sait rien. Voilà, foncier bâti, pas bâti. Très honnêtement, je ne suis pas fiscaliste et nous n'avons pas un calcul précis de ces retombées aujourd'hui. Ça fait partie des points sur lesquels on doit avancer, avec une meilleure connaissance du projet aussi.

**Thomas HABAS, FertigHy** : Je préciserai juste un point par rapport à votre question. À ce jour, il n'est pas envisagé de financement de la part de la Communauté de communes de l'Est de la Somme.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : C'est vrai, j'ai oublié de le dire.

**Mathieu DAVID, animateur** : Dans les retombées fiscales, est-ce qu'on est en mesure de dire aujourd'hui quand est-ce qu'on pourrait avoir l'information, une fourchette ?

**Renaud DUPUY, animateur** : Ou au moins peut-être un principe, un principe de calcul avec quelques...

**Thomas HABAS, FertigHy** : C'est un point qu'on est en train d'aborder pour prendre contact avec les services de l'État compétents afin de pouvoir chiffrer ces estimations. On va dépendre un peu de leur retour. À ce jour, on n'a pas de chiffre précis à donner, mais en tout cas, c'est un point qui est important pour nous parce que dans nos projections financières, ça a un certain impact.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Je pense que pour donner une date à ta question précise, Mathieu, le CAPEX, le montant d'investissement du projet sera connu avec plus de précision à l'issue des études d'ingénierie qu'on fait en arrière-plan. Et normalement, nous aurons ces informations plus précises au mois de mai 2025. Je pense que sur la base de ces informations, on peut déjà mieux calculer les retombées envisageables.

**Mathieu DAVID, animateur** : OK très bien, printemps 2025. Autre question là-bas, et puis monsieur ici.

**Jean-Paul REUET, agriculteur** : Bonsoir, Jean-Paul Reuet, agriculteur sur la commune de Breuil Languoisin Hombleux. On avait entendu qu'au niveau de l'eau, vous allez la prendre ailleurs. Aujourd'hui, vous dites que vous allez la prendre dans la nappe. Et où vous pensez creuser dans la nappe ? Parce que je suis irrigant autour, là vous commencez à nous inquiéter quand même. En sachant que pour moi actuellement, en sachant un peu les normes, sur le site que vous allez être, vous n'avez pas le droit de forer sur ce site parce que vous êtes auprès de certains endroits.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Alors sur le dernier point, nous n'avons pas connaissance d'une interdiction de forer. Ce qui est certain, c'est que le projet est étroitement suivi par les services de l'Etat et notamment la police de l'eau. Donc évidemment, les alertes nécessaires seront données par la police de l'eau, la DDTM, sur la possibilité de forer ou de ne pas forer. Ce qui a toujours été annoncé dès le départ dans notre approche auprès des élus et de la Communauté de communes, c'est qu'effectivement, nous ferions tout notre possible pour réemployer des eaux de rejet d'autres industriels, mais ces eaux de rejet ne sont pas suffisantes pour alimenter la totalité de notre process, donc le complément est à prendre dans les milieux naturels. Et dans les solutions qui ont été proposées et discutées avec les services de l'Etat, le prélèvement dans les canaux n'est pas envisageable, contrairement à ce que vous avez peut-être lu dans la presse récemment, les journalistes se trompent, mais il n'est pas prévu d'aller chercher de la ressource en eau dans les canaux, ni le canal du Nord, ni le canal de Nord Europe. Donc cette ressource, elle sera souterraine dans la nappe de la Craie. Quand vous prenez dans la nappe de la Craie, que vous preniez à Nesle, à Languoisin ou dans l'ensemble de la nappe, c'est la même ressource souterraine.

Donc sans être expert en la matière, je pense que de prendre l'eau qui est prise à Nesle par les industriels existants est la même que vous irriguez, vous, dans vos forages à Languoisin ou à Hombleux.

**Un participant :** Les agriculteurs aujourd'hui qui ont des forages sont descendus à une certaine profondeur. Si vous, demain, vous prenez 11 000 m<sup>3</sup> par jour, ça me semble énorme. Est-ce qu'eux auront encore, à la distance qu'ils ont forée, l'eau nécessaire pour irriguer leur culture ?

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy :** C'est justement l'objet des études de disponibilité en ressources en eau qui sont menées. D'ailleurs, nous avons réalisé je crois la semaine dernière ou au début de semaine, un petit forage d'essais à proximité du silo, justement, du silo Noriap pour voir, pour étudier la nappe, la ressource.

Alors, c'est des bureaux d'études externes qui font ça et je ne saurais pas vous dire si c'est exactement la même nappe, pas la même nappe. C'est la nappe de la Craie. Comment se présente une nappe phréatique ? Il faudra laisser la parole à nos experts sur le sujet.

**Renaud DUPUY, animateur :** Mais lors de l'atelier Impact environnementaux, les experts seront là pour répondre particulièrement à ces questions, ceux qui mènent les études. Il y a une autre question ?

**Mathieu DAVID, animateur :** Oui, monsieur, il y avait une question ici.

**Un participant :** Ma question était juste en rapport avec l'eau pour appuyer celle de Monsieur Reuet. On demande toujours aux agriculteurs dès que ça ne va pas au niveau climat de stopper l'irrigation. Forcément, l'agriculture se voit quand on irrigue, on est ouvert à tout le monde. Les industriels pompent dans la nappe parce qu'ils en ont besoin, certes, mais quelquefois, la concertation avec le préfet n'est pas toujours facile au niveau agricole.

Et là, je demanderais à monsieur Pype de bien mesurer l'impact si cette usine devait se faire par rapport à l'agricole, sachant que la ressource en eau doit être partagée par tous, elle est accessible à tous. Mais nous, finalement, face à un projet comme ça, les paysans autour ne pèsent pas lourd.

**Mathieu DAVID, animateur :** Merci, on a bien noté un point sur la compatibilité des usages avec l'agriculture. Autre question dans la salle ?

**Un participant :** Oui, c'est une question toujours un peu liée aux finances.

Je voulais savoir, vous nous avez annoncé 1,3 milliard pour l'instant, c'est une projection, un projet. Est-ce que dans cette somme, il est intégré la dépense pour l'intégration de l'usine dans l'environnement, pour la rendre invisible ? Est-ce que ça, ça sera un plus ? Ou est-ce que c'est inclus dans la construction de l'usine ?

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy :** Compte tenu du niveau d'estimation, du niveau de précision de ce budget aujourd'hui, on peut dire que oui, c'est intégré, parce que 1,3 milliard d'euros, le coût des mesures de plantation de haies, d'arbres, etc., peut être intégré dans cette somme. Si ça se trouve, les estimations qu'on aura plus tard vont réduire le budget à 1,1 milliard d'euros, ou alors on sera à 1,4. On est sur des ordres de grandeur qui intègrent et qui incluent effectivement ces mesures de protection. Après, vous dire qu'on va la rendre invisible, on ne va pas se mentir. C'est difficile de cacher complètement une usine comme ça. Donc on va l'intégrer du mieux possible sur le plan paysager.

**Renaud DUPUY, animateur :** Est-ce qu'il y a d'autres... Monsieur ? Après, on prendra une dernière série de questions. Merci.

**Monsieur DUMONTIER :** Monsieur Dumontier, de Languevoisin. Pour revenir sur l'usine, quelle sera la surface, enfin pas la surface, mais la hauteur et la largeur ? Est-ce que vous avez des vues à nous faire voir pour vraiment qu'on se rende compte ? Parce que si on compare par rapport à une même

usine à peu près, qui est basée en Afrique, c'est vraiment horrible. Il y a vraiment des pipelines partout, on ne voit que des tuyaux et de la fumée. Merci.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Nous n'avons pas encore des vues très précises parce que c'est un projet. Le projet est amené à évoluer. Nous avons à vérifier avec notre bureau d'études s'il existe la possibilité de faire des représentations en 3D. C'est peut-être quelque chose qu'il faut qu'on regarde. C'est un point qu'on note. Au niveau de la hauteur, il y a deux éléments qui, a priori, dans une usine de cette nature, dépassent de la hauteur standard des bâtiments. C'est une torche, un élément de sécurité qui permet, en cas de problème sur le processus, d'évacuer à grande hauteur les rejets qui seraient générés. Il y a la torche et il y a un élément qui est, je crois, la tour de granulation du procédé de mise sous forme, pour passer de la forme liquide à la forme granulaire des ammonitrates. Cela se fait dans une espèce de tour de condensation assez similaire à ce que vous pouvez voir sur le site de Nesle par exemple. Ce sont deux éléments qui seront plus hauts, peut-être à une hauteur pour la torche, qui est un élément très fin, une soixantaine de mètres. Et sur la granulation, est-ce que ça fait 40, 45 mètres peut-être ? Les silos de Noriap aujourd'hui font aujourd'hui 45 mètres de hauteur. Donc on serait sur la plupart des bâtiments en-dessous ou à peu près à la même hauteur et sur deux éléments ponctuels au-delà de cette hauteur.

**Renaud DUPUY, animateur** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur ?

**Un participant** : Au niveau des conséquences sur les ventes de propriétés dans le cercle, on va dire d'un kilomètre et demi autour de cette usine, vous vous rendez bien compte que la valeur immobilière va descendre. Si demain je vends ma propriété, ce qui est à peu près prévu d'ici quelques années, je vais expliquer à l'acquéreur potentiel qu'à moins de 1500 mètres de chez moi, il y a une usine de fabrication d'engrais qui a, je l'espère, le moins possible de nuisances, il va me dire, oh là, soit il va repartir ailleurs ou soit il va négocier le prix à la baisse. Alors par chez nous, l'immobilier ne vaut pas très cher comparé à certains endroits. Alors s'il faut que je le baisse, ça va être compliqué. Est-ce que ça, vous avez aussi calculé, par rapport à votre choix d'implantation ? Il est vrai que sur Nesle, si ça avait été appliqué le projet sur Nesle, là, il y avait peu de soucis parce que les soucis sont déjà présents. Tandis que chez nous, à part des marais, des étangs et un silo, il n'y a pas grand-chose. Il y a des fermes et on en est très bien contents. Voilà, merci.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : La question de l'impact sur l'immobilier, évidemment, on n'est pas expert immobilier, on ne sait pas comment ça se passe. C'est une question qui n'est pas nouvelle. Je crois savoir qu'elle a souvent été soulevée dans le cadre de développement de projets similaires, dans le cadre des développements éoliens, etc.

Je ne connais pas précisément les études sur ce qui se passe quand il y a une modification de l'environnement. Est-ce que ça affecte le prix de l'immobilier ? Sans doute, à la baisse, mais peut-être aussi à la hausse, parce que si on crée 250 emplois et si on a un pôle qui, finalement, devient attractif pour des jeunes et des moins jeunes qui vont vouloir travailler sur ce site, on peut aussi imaginer une demande de logement à proximité du site, donc...

**Frédéric DEMULE, maire de Nesle, conseiller départemental** : Pour répondre à monsieur, je n'ai pas une réponse nationale. En tout cas, nous, la ville de Nesle, on est aujourd'hui concerné par un site SEVESO seuil haut, avec un périmètre de 1,2 km. Depuis la mise en application de ce périmètre, 2012 de mémoire, les prix des maisons ont augmenté plus vite à Nesle qu'à Ham ou Roye, par exemple. Je ne dis pas que ce qui est vrai à Nesle est vrai partout, je fais juste le constat de ce qui a eu lieu à Nesle. Je parle de Nesle et de son périmètre puisqu'à Mesnil, c'était même au-delà de l'augmentation vécue sur Nesle.

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy** : Et est-ce que vous pensez que cette augmentation peut être liée justement à une certaine attractivité du territoire pour des gens qui travaillent à Nesle ?

**Renaud DUPUY, animateur** : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur ?

**Éric LEFEBVRE, maire de Hombleux** : Je vous remercie. Éric Lefebvre, le maire de Hombleux. Je suis aussi un citoyen qui va habiter à peu près à 800 m, 1 km de l'usine. Je suis un peu surpris de la hauteur des bâtiments. J'ai eu la chance aussi dans mon métier de faire pas mal de choses, en transport notamment, d'avoir chargé dans des usines d'engrais. Et quand on approchait à moins d'un kilomètre d'une usine d'engrais, on savait qu'on était arrivé, parce qu'on le sentait à 1 km. Moi, habitant maintenant à 1 km d'une future usine, je suis relativement inquiet, mais ce n'est pas ma plus grande inquiétude ce soir.

En étant maire d'Hombleux, on m'a toujours dit depuis le temps que je suis maire, depuis juillet 2020, qu'en fait, je ne pourrais pas avoir de terres sur mon territoire, puisque je n'ai pas de projet. En fait, on m'attribue très peu de terres dans le PLUI, parce que je n'ai pas de projet. Or, aujourd'hui, je me trouve face à vous, et on me dit que ce n'est pas possible de vous mettre à Nesle, alors que le premier arrivé devait être le premier servi. Donc, vous êtes le premier arrivé, vous devriez être le premier servi. Et donc, je pense que le territoire de Nesle pourrait vous accueillir sur son territoire bord à canal, parce qu'il ne faut pas se leurrer non plus, le bord à canal, le canal du Nord actuel, on a peut-être tous très bien compris que dans 3 ans, il n'existera plus et il sera très loin derrière nous.

Alors, j'aimerais avoir une réponse à la fois de M. le Président de la Com' de Com' pour savoir un peu s'il y a vraiment la possibilité de vous accueillir sur Nesle, ou si on m'a menti depuis quatre ans. Merci.

**Mathieu DAVID, animateur** : Peut-être il y avait un premier point sur l'action des odeurs, et puis ensuite sur cette question, et on passera la parole à M. le Président pour la deuxième question.

**Axel DE BIENASSIS, Fertighy** : Alors, sur la question des odeurs, il faut savoir que les produits qui entrent dans cette usine et les produits qui sortent de cette usine sont totalement inodores. On utilise de l'électricité, on utilise de la dolomie, c'est de la roche calcaire, on utilise de l'eau et de l'air. Donc, on n'a pas, à la différence de nombreuses usines et notamment des usines existantes, des systèmes de dépotage, de transvasement, de camions qui alimentent des cuves et qu'il faut connecter, déconnecter avec des flexibles, etc. Donc, on a un process qui est entièrement, on va dire, intégré, interne à l'usine. Toutes les réactions chimiques et finalement tout le processus de fabrication se fait dans des éléments fermés. Et en sortie, les ammonitrates CAN 27, pour ceux qui connaissent, ce sont des granulés qui n'ont pas d'odeur non plus.

Aujourd'hui, nos travaux d'ingénierie et nos études nous tendent à affirmer qu'il n'y aura pas d'odeur sortant de l'usine en processus normal de fabrication. En revanche, il pourrait y avoir effectivement des ajustements dans les phases de montée en puissance et dans les phases d'arrêt de l'usine, où là, vous avez un déséquilibre dans le processus chimique qui nécessite peut-être une soupape qui s'ouvre, un ajustement de la pression, et donc certains produits qui, effectivement, sont ajustés s'échappent, dans la torchère, par exemple. Là, vous avez ponctuellement, dans ces phases de montée en puissance ou de baisse, potentiellement des émissions d'odeur de façon très limitée. Encore une fois, ça, c'est quand même réglementé. On ne fait pas n'importe quoi. Il y a des seuils à respecter. En comparaison avec les usines existantes d'engrais ailleurs, je ne peux pas vous dire exactement comment elles fonctionnent, mais les usines qui fonctionnent complètement de façon fermée, du début à la fin, c'est justement cette technologie d'hydrogène électrolytique qui permet d'arriver à faire ça. A priori, ce ne sont pas les mêmes process.

**Renaud DUPUY, animateur** : Pardon. Monsieur, Monsieur le président, et après, Monsieur là-bas.

**José RIOJA, Président de la CCES** : Qu'est-ce que je vais te répondre ? D'abord, ce n'est pas un projet intercommunal, déjà. Donc, l'intercommunalité n'a pas grand-chose à dire, sinon, aider, accompagner

le projet, parce que c'est un projet qui est sur notre territoire et donc, par conséquent, vous avez pu remarquer que la Communauté de communes ne finance pas. Elle n'a pas les finances, déjà, pour commencer, pour faire ça, mais ne finance pas ce projet. Donc, je n'ai pas de réponse toute faite, pourquoi Nesle ? Pourquoi Languevoisin ? Languevoisin a paru certainement plus approprié, je vous l'ai dit tout à l'heure, par la voie d'eau, qui est pour moi primordial dans le sens où ça va éviter les transports routiers un maximum. Et donc, par conséquent, je ne peux pas aujourd'hui vous dire pourquoi je dirais que moi, si j'avais à choisir, je choisirais Languevoisin. Mais il faut aussi se dire la chose suivante, c'est que de toute façon, quoi qu'il en soit, la zone industrielle de Languevoisin aura des entreprises.

Quoi qu'il en soit, parce que c'est prévu et c'est une zone qui est devenue industrielle. Donc, c'est prévu ainsi, alors que ce soit FertigHy, ce serait préférable, non pas que je ne veux pas que ce soit ailleurs, mais ça me semble moi, personnellement, après les études le diront, mais plus adapté, vraiment plus adapté à l'implantation de cette usine là-bas. Voilà.

**Renaud DUPUY, animateur :** Merci. Il y avait d'abord Monsieur, puis après Monsieur au fond, puis après ça va être les trois dernières questions. Il est 20h20, on va terminer vers 20h30. Monsieur, vous avez la parole.

**Un participant :** Oui. Donc, pour vous répondre, Monsieur, les normes s'appliquent actuellement aux usines existantes et on ne peut pas dire que ce soit neutre. Parfois, les habitants de Nesle, Mesnil ou les alentours subissent des mauvaises odeurs. Donc, ces nuisances-là existent et vous ne pouvez pas dire le contraire. Vous n'arrivez pas à nous convaincre que ça n'existerait pas.

Ensuite, pour en revenir à la plateforme de tout à l'heure, vous nous disiez aussi que la solution vous avait été apportée par la Com' de com' et que vous n'étiez absolument pas décideur du site. C'est ce que vous nous disiez en préambule. Aujourd'hui, José, je ne comprends pas bien parce que j'ai l'impression que ton discours, c'est que la Com' de com' n'a pas été non plus décideur. Qui a décidé leur emplacement réellement ? De la bonne utilité ou du bon emplacement ? Je suis désolé, mais vos propos, les deux propos sont incohérents et pas audibles.

Oui parce que si on laisse faire ça aujourd'hui, parce que derrière, même si ce n'est pas le sujet du jour, derrière, on a bruit aussi d'autres arrivées possibles d'usines encore plus polluantes sur la plateforme de Languevoisin.

Donc aujourd'hui, si on ne part pas du bon pied concernant ces plateformes-là, on se demande un petit peu quelle sera la suite.

**Mathieu DAVID, animateur :** Peut-être une clarification sur comment s'est fait le choix de Languevoisin ?

**Axel DE BIENASSIS, FertigHy :** L'approche... On peut revenir sur... Il y avait une diapositive qui était sur les alternatives. Du point de vue de FertigHy, l'approche qui a été faite, c'est celle que nous avons déjà décrite, c'est qu'il y a eu une étude au niveau européen déjà. On a regardé plusieurs pays, on a comparé les mécanismes d'accès à l'électricité, l'énergie, etc., sur différents pays européens. Nous avons pris la décision de nous implanter pour cette première usine, parce qu'il y en a d'autres, on a des projets qui sont moins avancés, mais dans d'autres pays européens. Cette première usine, nous avons pris la décision de l'implanter en France.

Et une fois qu'on a pris la décision de l'implanter en France, nous avons approché au niveau national une entité, une agence qui s'appelle Business France, qui accueille les entreprises de l'étranger pour les aider à trouver une implantation. Et on a étudié des sites en région Grand Est, en région Loire-Atlantique, en PACA, en Rhône-Alpes, etc. Donc il y a vraiment eu cette approche au niveau national.

Ensuite, il y a des sites qui ont été éliminés, d'autres qui ont été retenus en deuxième. Au niveau de la région Hauts-de-France, on nous a proposé, de mémoire trois, mais je crois que c'est deux, peut-être qu'il y avait un site présenté au début mais très vite éliminé, un site qui se trouvait du côté de Cambrai et ce site de Languevoisin. Nous n'avons pas fait une recherche au sein de la Somme ou de la Communauté de communes de l'Est de la Somme.

C'est au niveau régional, les sites qui nous ont été proposés, c'était un site à Cambrai et le site de Languevoisin. Le site à Cambrai a été éliminé pour d'autres raisons. Et donc, finalement, par rapport à tout ce que nous avons vu dans le temps imparti, etc., le site de Languevoisin nous a paru être le plus approprié, compte tenu de nos critères.

Je ne peux pas vous dire qu'on a comparé Nesle et Languevoisin, ce n'est pas le cas. On a étudié Languevoisin par rapport à d'autres sites qui étaient beaucoup plus loin dans d'autres régions ou dans la région, mais bien ailleurs.

**Un participant :** Il y a incompatibilité entre votre projet et la plateforme de Nesle ?

**Axel DE BIENASSIS, Fertighy :** Moi, je ne peux pas répondre à cette question.

**Mathieu DAVID, animateur :** On l'a bien noté tout à l'heure, encore une fois, on apportera des précisions sur le choix de la plateforme Languevoisin et pourquoi pas celle de Nesle.

**Renaud DUPUY, animateur :** Il y a quelqu'un au fond qui voulait la parole. On vous la donnera après. On va prendre les trois ou quatre dernières questions. Monsieur, vous avez la parole.

**Un participant :** Moi, je voulais juste demander la plateforme qui a été choisie à Languevoisin, qui était des terres agricoles. Je l'ai bien entendu. Il y a plusieurs agriculteurs ici présents qui ont bien rappelé que c'étaient des terres agricoles. D'accord ? Alors, il existe le PLUI. Il a bien été voté par quelqu'un, ce PLUI. Il a bien été modifié par quelqu'un. Les terres agricoles ont été modifiées en terres... En terres comment, monsieur Rioja ? Parce que je ne sais pas quel terme vous avez utilisé.

**Renaud DUPUY, animateur :** Attendez, attendez. On va redonner le micro.

**José RIOJA, Président de la CCES :** C'était toujours en terres agricoles. Le PLUI n'est pas arrêté donc par conséquent...

**Un participant :** vous avez dit...(*inaudible*) ... et qui siège au conseil communautaire de ne pas voter le PLUI.

**José RIOJA, Président de la CCES :** Mais, Monsieur, ça n'a pas été voté, déjà, pour commencer. Ne soyez pas aussi agressif parce que vous allez m'énerver. Je vais vous dire un truc. S'il vous plaît, calmez-vous parce que ça ne va pas le faire.

**Renaud DUPUY, animateur :** Attendez, on se calme.

**José RIOJA, Président de la CCES :** Je vous le dis. Le PLUI, pour commencer, n'a pas été voté. C'est clair. Il est rejeté en première lecture. Donc il va repasser et on tiendra compte de vos observations. C'est tout. C'est vous qui vous énervez.

**Renaud DUPUY, animateur :** Attendez, tout le monde, du calme. Tout le monde, s'il vous plaît. S'il vous plaît. On est dans un débat où chacun a la parole. On va tous reprendre, baisser d'un tout petit ton. Vous avez la parole si vous le souhaitez. Monsieur avait la parole. On va prendre les deux ou trois

dernières interventions. Je crois qu'il y en avait une autre. Et après on va repasser la parole au garant pour conclure. Monsieur, vous avez la parole.

**Un participant :** Je crois que, normalement, ce n'est pas une réunion d'intercommunalité et de Com' de com' ici. On est là pour écouter un projet. Mais quand même, toute l'équipe de l'intercommunalité que j'ai devant les yeux, quand vous dites « nous, on n'est pas intervenus là-dessus », excusez-moi, mais on nous prend pour des pigeons voyageurs, quoi !

On sait très bien que vous intervenez. On sait très bien qu'il y a eu des réunions très franches avec le Préfet, etc. On sait très bien le poids que vous avez. Et c'est peut-être votre rôle. Mais à ce moment-là, moi, je vois ça de l'extérieur, je ne suis pas élu du tout, mais ce que je vois, c'est qu'il y a une incompréhension entre les maires qui vous entourent et je pense que vous manquez de transparence dans vos décisions. Alors, soyez transparents et ne haussez pas les épaules Monsieur Rioja. C'est vrai, c'est ce que j'entends.

Et deuxième point. Après, je vous laisserai. C'est votre popote, ce n'est pas la mienne. Je sais bien. Mais c'est ce que je remarque en tant qu'observateur extérieur, d'accord ? Et c'est vrai que c'est un peu dommage, mais ce n'est pas tellement le débat ici. On écoute des choses très intéressantes et c'est passionnant.

Je voudrais juste vous dire quelque chose. Noriap a évincé des gens de sa zone. Bon, voilà, ils voulaient... Jamais Noriap nous a dit « on va faire une zone industrielle ». Noriap nous a toujours dit, et c'est dommage qu'ils ne soient pas là, mais je pense qu'ils vont nous revoir et ils auront beaucoup de nos nouvelles, Noriap nous a toujours dit « on fera des pondéreux, on va mettre un silo ». D'ailleurs, on a vu dans la presse que Sénalia devait monter un silo, mais on n'a toujours pas vu le silo. Bon, voilà. Moi, je me mets à l'extérieur, mais tout en étant acteur sur le terrain, et je vous dis, soyez plus transparents si vous voulez que ça soit accepté par la population.

**Renaud DUPUY, animateur :** Vous l'avez dit, on n'est pas une réunion de l'intercommunalité. Parfait. Donc comme on n'est pas une réunion de l'intercommunalité, il y a plein d'autres réunions où on continuera à aborder l'ensemble de ces questions en ayant bien pris en compte l'ensemble de vos questions, certaines qui sont assez prégnantes, qu'on essaiera de débattre. Il est 20h30. On avait dit qu'on terminait vers 20h30, donc on va terminer à ce moment-là. Je laisse la parole au garant pour terminer.

**Jean Raymond WATTIEZ, garant :** Tout d'abord, avant de laisser la parole à mon collègue, une synthèse vraiment très rapide.

Tout à l'heure, dans le propos introductif, on avait dit que les projets industriels qui dépassaient certains seuils devaient être présentés à la CNDP, mais on avait aussi ajouté que ces projets devaient avoir des impacts socio-économiques en termes d'aménagement du territoire et également des impacts environnementaux.

Il se trouve que ce soir, les trois thématiques ont été parfaitement balayées. Je crois que ce n'est pas la peine d'y revenir. Sur les impacts environnementaux, on a entendu les questions d'eau, les questions d'odeur, les questions de bruit, les impacts sur les lumières. Sur l'aménagement du territoire, je crois que le sujet a été très débattu, notamment sur la future implantation prévisionnelle du projet. Et puis, sur les impacts socio-économiques, ça viendra sûrement dans les réunions à venir, on n'a pas eu véritablement de questions sur l'emploi.

On a eu pour autant des interrogations sur les retours de fiscalité et puis aussi une question sur les impacts sur les valeurs immobilières. Donc, les trois thématiques ont été parfaitement abordées.

Je voudrais juste, par rapport à la saisine de la CNDP, rappeler que FertigHy a saisi en même temps que RTE et qu'il y aura aussi dans la suite de la concertation, à ne pas oublier les impacts du raccordement électrique, même s'il y aura une concertation dite Fontaine ensuite. Rappeler que la concertation Fontaine dépend du code de l'énergie et elle est déclenchée par le Préfet, alors que la concertation préalable du code de l'environnement, elle est déclenchée par la CNDP et tous les sujets peuvent être abordés, y compris le sujet du raccordement électrique. Donc, on ne l'oubliera pas dans le reste de la concertation.

**Mathieu DAVID, animateur :** Je me permets juste d'ajouter que RTE sera aussi présent à l'atelier sur les enjeux environnementaux justement pour bien aborder cette question-là.

**Alexis FAVRE-GILLY, garant :** Un petit mot en conclusion. On vous a présenté en tout début de réunion que la CNDP défendait le droit du public à l'information et à la participation. Je crois que ce soir, vous avez bien usé de ce droit et tant mieux. On était là pour ça, donc c'était vraiment intéressant que vous puissiez poser toutes vos questions, vos remarques et on a bien noté, j'avais même plus assez de papier pour noter toutes les interventions. Tout ça, c'est bien consigné et ayez bien en tête qu'aujourd'hui c'est le lancement de la concertation. Donc ne soyez pas frustrés si vous n'avez pas la réponse à toutes vos questions, on a encore beaucoup de temps d'échange. Il y a des temps thématiques qui sont prévus, on pourra vraiment approfondir chaque sujet avec des experts du sujet. Vous pourrez continuer à poser vos questions et un certain nombre de questions qui ont été notées pourront avoir une réponse. N'hésitez pas à vous rendre sur les prochains temps. Dès demain, ça va être rappelé, un webinaire la semaine prochaine, et la prochaine réunion publique le 18 décembre. Je pense qu'on va le rappeler. En tout cas, merci pour votre participation et continuez à être présents sur l'ensemble de cette concertation préalable.

**Mathieu DAVID, animateur :** Tout à fait. J'allais en finir par cela sur les prochains temps. Les porteurs de projet seront présents demain après-midi à la médiathèque de Ham à partir de 14h. Et le prochain temps public est ensuite prévu le jeudi 12 décembre à 18h. Ce sera un webinaire. Vous pourrez vous connecter depuis le site internet de la concertation où on débattera de la contribution du projet à la souveraineté agricole. Je vous remercie à tous. Bonne soirée.

# PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION  
D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)  
ET SON RACCORDEMENT  
ÉLECTRIQUE

CONCERTATION  
PRÉALABLE

2 décembre 2024 –  
31 janvier 2025



Réunion publique d'ouverture  
3 décembre 2024



FertigHy



## PROGRAMME DE LA RÉUNION

- 1 La concertation préalable et les modalités de participation
- 2 Le rôle des garants de la CNDP
- 3 Présentation du projet FertigHy et du raccordement électrique
- 4 Les enjeux de souveraineté agricole et alimentaire
- 5 Temps d'échanges avec la salle

# PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)  
ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## LA CONCERTATION PRÉALABLE



## Une concertation préalable au titre du Code de l'environnement

Co-saisine de la CNDP par FertigHy et RTE en juillet 2024

Concertation organisée sous l'égide de la CNDP (avec garants)



**Objectifs** : Permettre un débat sur :

- L'opportunité du projet
- Ses **objectifs** et ses **caractéristiques principales**
- Les **enjeux socio-économiques**
- Les **impacts significatifs** sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Les **solutions alternatives**, y compris l'absence de mise en œuvre du projet
- Les modalités d'information et de participation du public à l'issue de la concertation

# PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)  
ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## LE RÔLE DES GARANTS

Alexis FAVRE-GILLY et Jean Raymond  
WATTIEZ



MA PAROLE A DU POUVOIR



Le réseau  
de transport  
d'électricité

# Un processus placé sous l'égide de la CNDP

FertigHy et RTE ont saisi la CNDP le 09/07/2024 pour la désignation de garants dans le cadre d'une concertation obligatoire prévu par l'article L121-8 du code de l'environnement.

**Ce texte prévoit que la définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE).** L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.



MA PAROLE A DU POUVOIR



MA PAROLE A DU POUVOIR

- La CNDP par décision du 24/07/24 a désigné comme garants :
  - **Jean-Raymond WATTIEZ**
  - [jean-raymond.wattiez@garant-cndp.fr](mailto:jean-raymond.wattiez@garant-cndp.fr)
  - **Alexis FAVRE-GILLY**
  - [alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr](mailto:alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr)

# La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

## AUTORITÉ

*Habilitée à prendre des décisions en son nom propre*



## ADMINISTRATIVE

*Institution publique*



## INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique*



# Elle défend un droit :

*« Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »*

Article 7 de la Charte de  
l'Environnement – rendue  
constitutionnelle en 2005

# Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

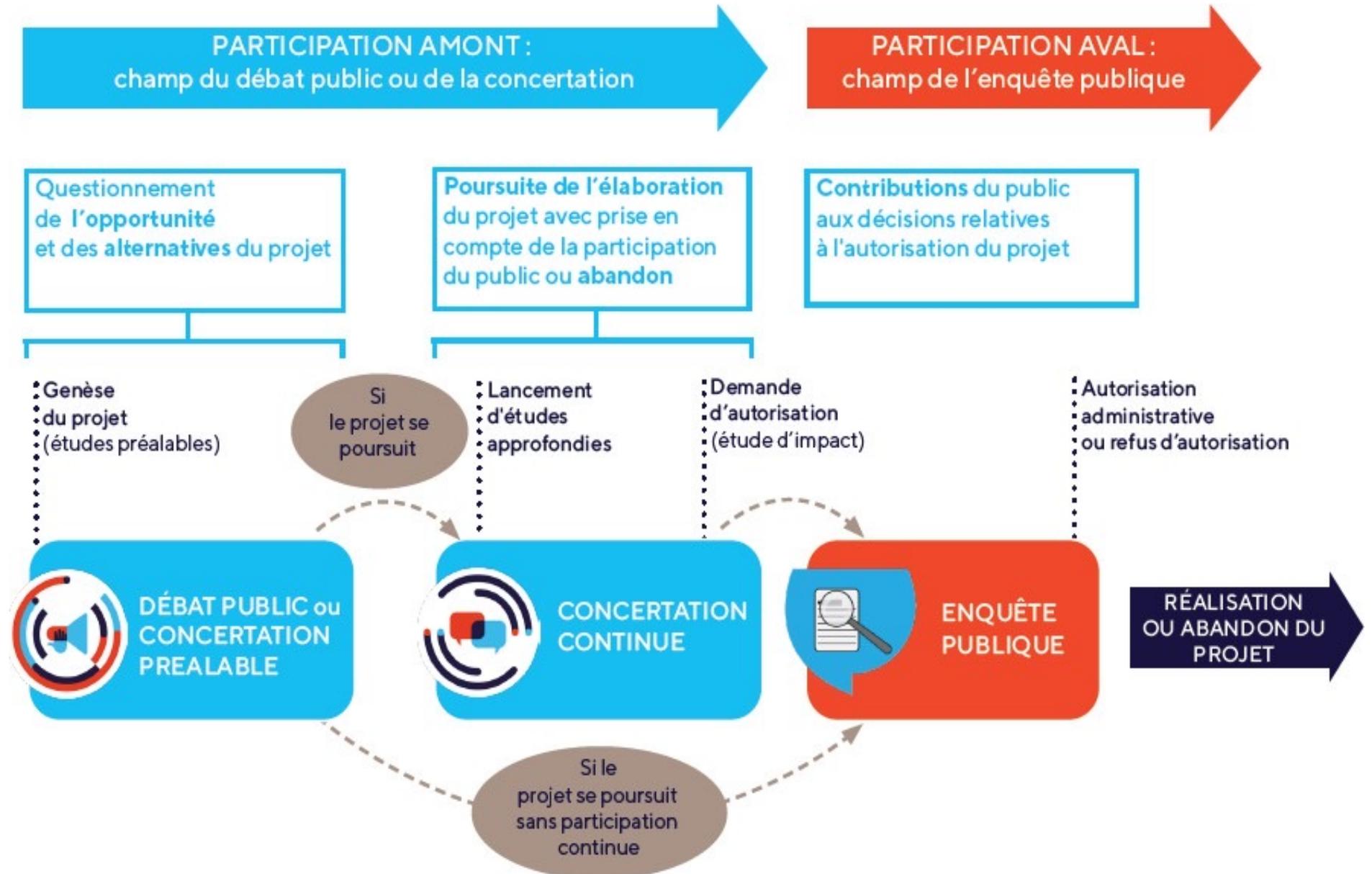
A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, de les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

# La CNDP : pour quoi faire ?



# Les 6 principes de la CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



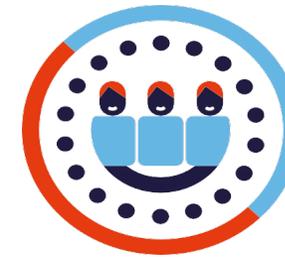
**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-vis  
du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative  
des contributions,  
et non quantitative

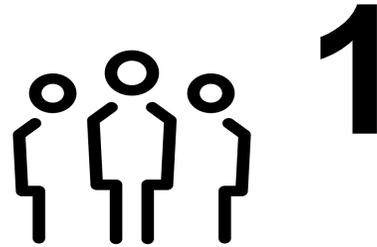


**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur

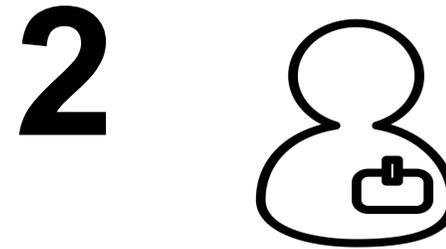


**INCLUSION**  
Aller à la rencontre  
de tous les publics

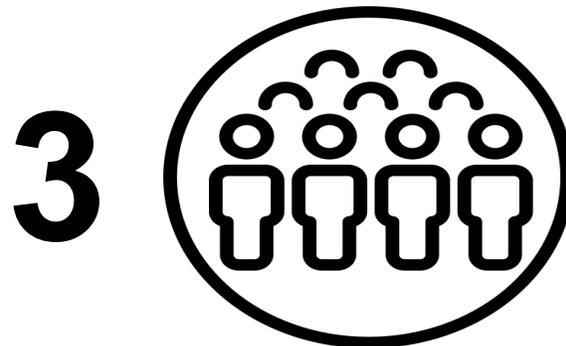
# La concertation préalable, et après ?



Les garants publient le bilan de la concertation préalable



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse



Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP

**60% des projets ont évolués suite à cette concertation**

# Objectifs de la concertation

La concertation préalable se tient **du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025.**

## Elle a pour objectifs :

- D'informer le grand public du projet ;
- De présenter au public l'opportunité du projet, ses emprises, ses caractéristiques et son état d'avancement, au travers d'une approche pédagogique sur les aspects techniques ;
- De présenter au public les effets, apports et impacts du projet, tant pendant la phase chantier qu'une fois mis en service ;
- D'échanger avec le public sur les aménagements aux abords du site, les mesures compensatoires et la mise en place de certaines emprises du chantier.



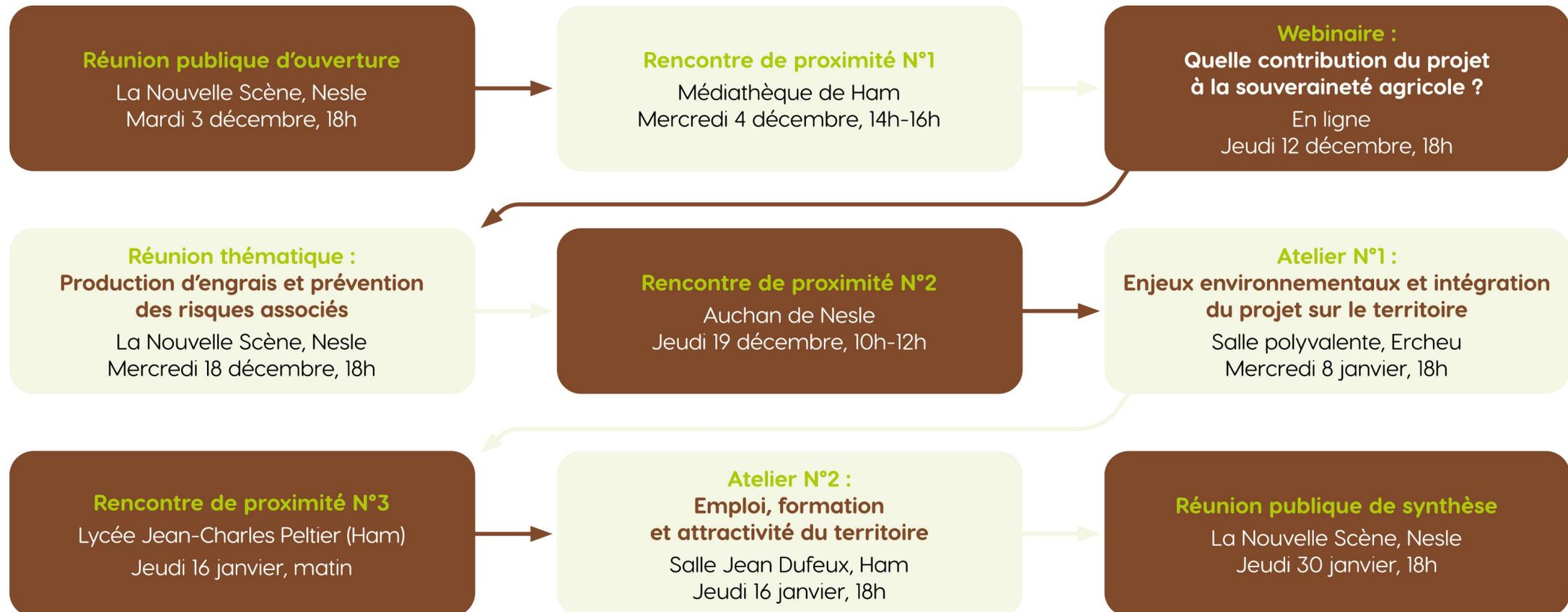
## Les modalités de la concertation

- **Calendrier de la concertation préalable** : 2 décembre 2024 – 31 janvier 2025  
(9 semaines)
- **Périmètre d'information de la concertation** : 49 communes, réparties sur 3 Communautés de communes :
  - La Communauté de communes de l'Est de la Somme (CCES)
  - La Communauté de communes du Grand Roye
  - La Communauté de communes Terre de Picardie
- **9 temps d'échange** ouverts au public, dont certains **accessibles en ligne**

# PROJET FertigHy

D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## Le programme de la concertation

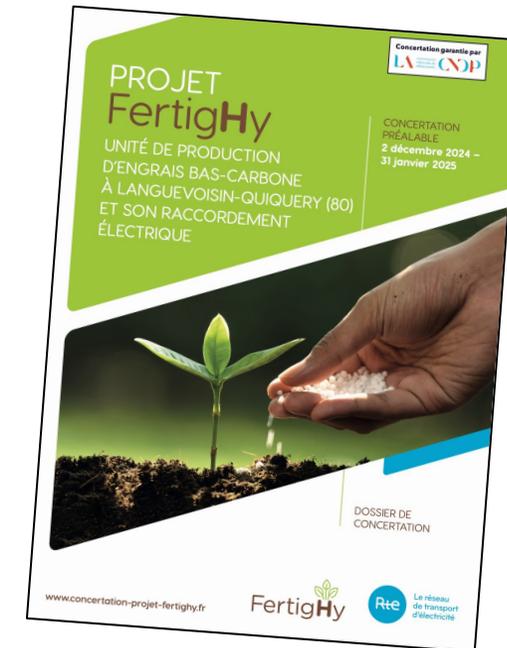


# PROJET FertigHy

D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## Comment s'informer ? Comment participer ?

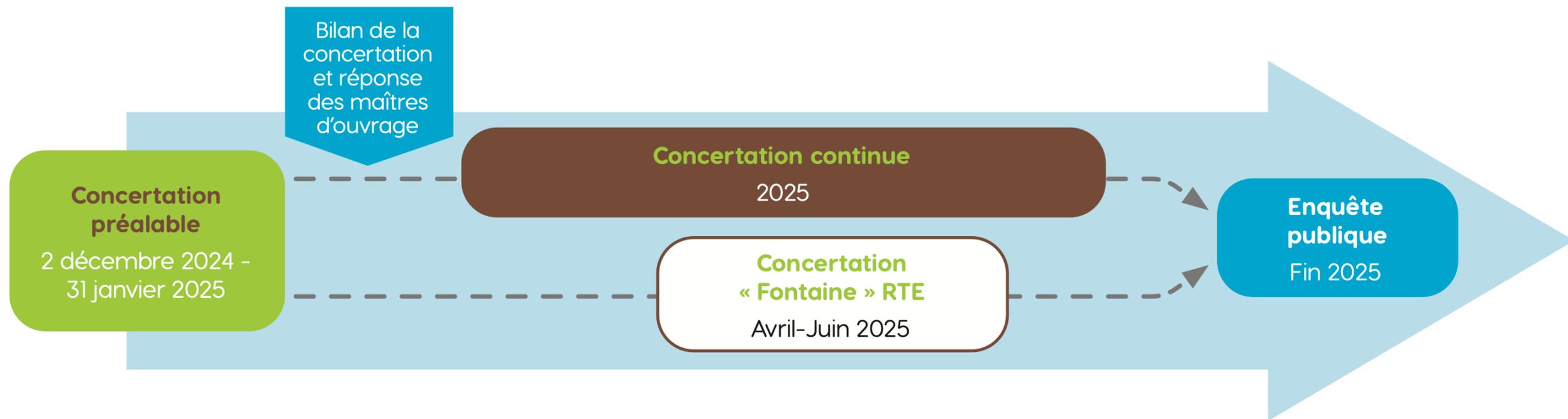
- Site internet de la concertation avec rubrique participative [www.concertation-projet-fertighy.fr](http://www.concertation-projet-fertighy.fr)
- **Dossier de concertation** et **synthèse du dossier**
- **Dépliants d'information** distribués sur le territoire
- **Registres papier** en mairie (Langevoisin-Quiquery, Breuil, Ham, Hombleux et Nesle)
- **Kit de communication** à destination des collectivités
- **Affiches « grand public »** dans les commerces
- Auprès des **garants de la CNDP**



# PROJET FertigHy

D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## À l'issue de la concertation



# PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)  
ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## TEMPS D'ÉCHANGE



# PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)  
ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## LE PROJET FERTIGHY

Axel DE BIENASSIS et Thomas HABAS



# PROJET FertigHy

D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## FertigHy, une entreprise européenne et des actionnaires complémentaires

- Fondée en 2023 par un consortium d'acteurs européens.
- FertigHy vise à produire localement, de manière indépendante, des engrais bas-carbone pour les agriculteurs européens.
- FertigHy souhaite ainsi accompagner les filières agricole et agro-alimentaire dans leur transition énergétique, en accélérant la décarbonation tout au long de la chaîne de valeur alimentaire.



## Les objectifs du projet

- **Sécuriser l'approvisionnement en engrais**, en réponse aux enjeux de **souveraineté alimentaire**
- Contribuer à **la décarbonation du secteur agricole et de la filière agro-alimentaire**
- Participer à **la dynamique de réindustrialisation des Hauts-de-France**
- **Rapprocher la production d'engrais de ses consommateurs finaux**
- S'appuyer sur **le Canal du Nord et le futur Canal Seine-Nord Europe** pour **privilégier la logistique fluviale**



# 80 à 90 %

De réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport aux autres usines européennes utilisant des énergies fossiles.

# PROJET FertigHy

D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## Le projet FertigHy en quelques chiffres

**500 000**  
tonnes/an

Une production de 500 000 tonnes/an  
d'engrais azotés bas-carbone

**200 MW**

Un électrolyseur d'une puissance  
de 200 MW pour la production  
d'hydrogène bas-carbone

**1 million de tonnes**

Jusqu'à 1 million de tonnes  
de CO<sub>2</sub>/an évitées

**20** hectares

Une emprise foncière  
d'environ 20 hectares

**250** emplois

Création de 250 emplois directs et  
environ 700 emplois indirects, et jusqu'à  
1000 emplois pendant la phase chantier

**1,3** milliard  
d'euros

Investissement  
estimé

**2030**

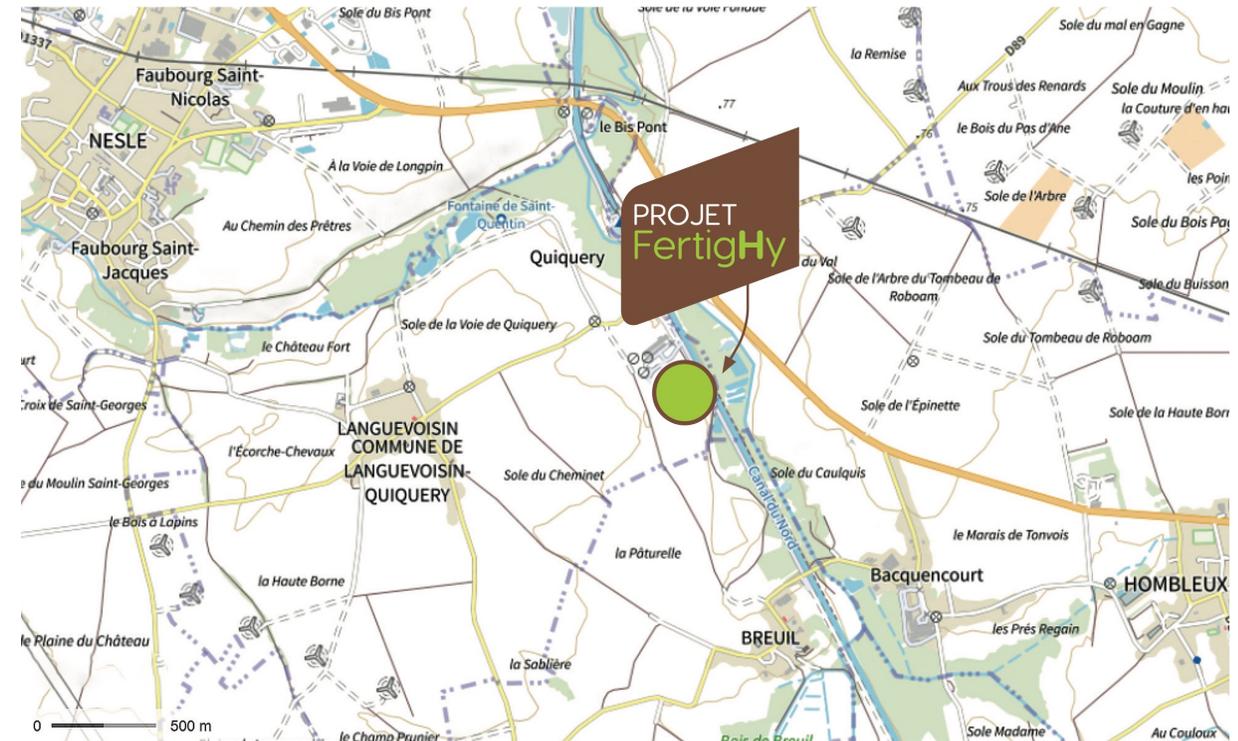
Date prévisionnelle  
de mise en service de l'usine

# PROJET FertigHy

D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## L'emplacement du projet

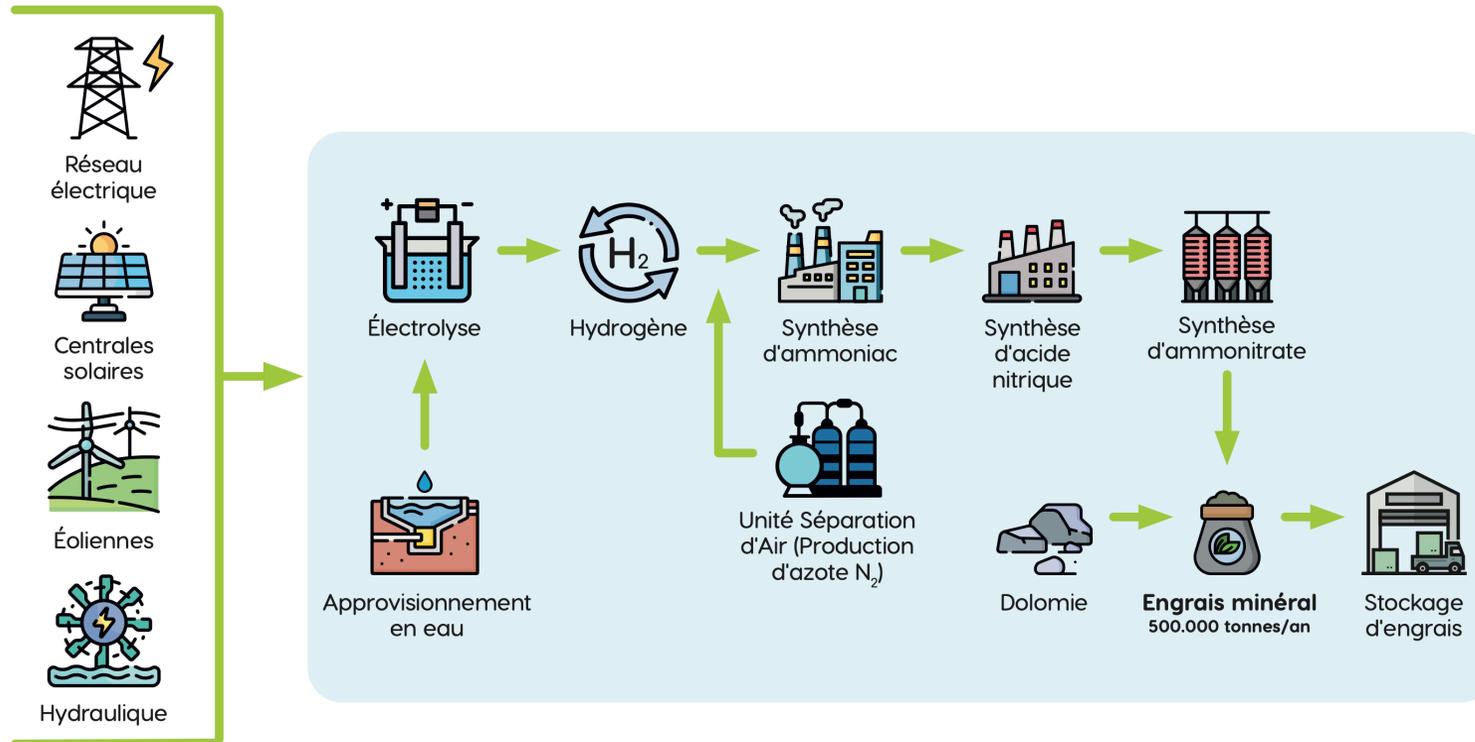
- Un site d'environ **20 hectares** sur la commune de Languevoisin-Quiquery (Somme), au sein d'une **future plateforme agri-logistique**
- **Un positionnement géographique stratégique :**
  - Au cœur du bassin de consommation d'engrais en France
  - Au sein d'un écosystème agro-industriel dynamique
  - Aux croisements des grands axes de communications fluviaux, autoroutiers et ferroviaires européens
- **Un raccordement direct au Canal du Nord et au futur Canal Seine-Nord Europe**, qui permet un accès facilité au reste de l'Europe par voie fluviale



# PROJET FertigHy

D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## Le procédé industriel de la future usine



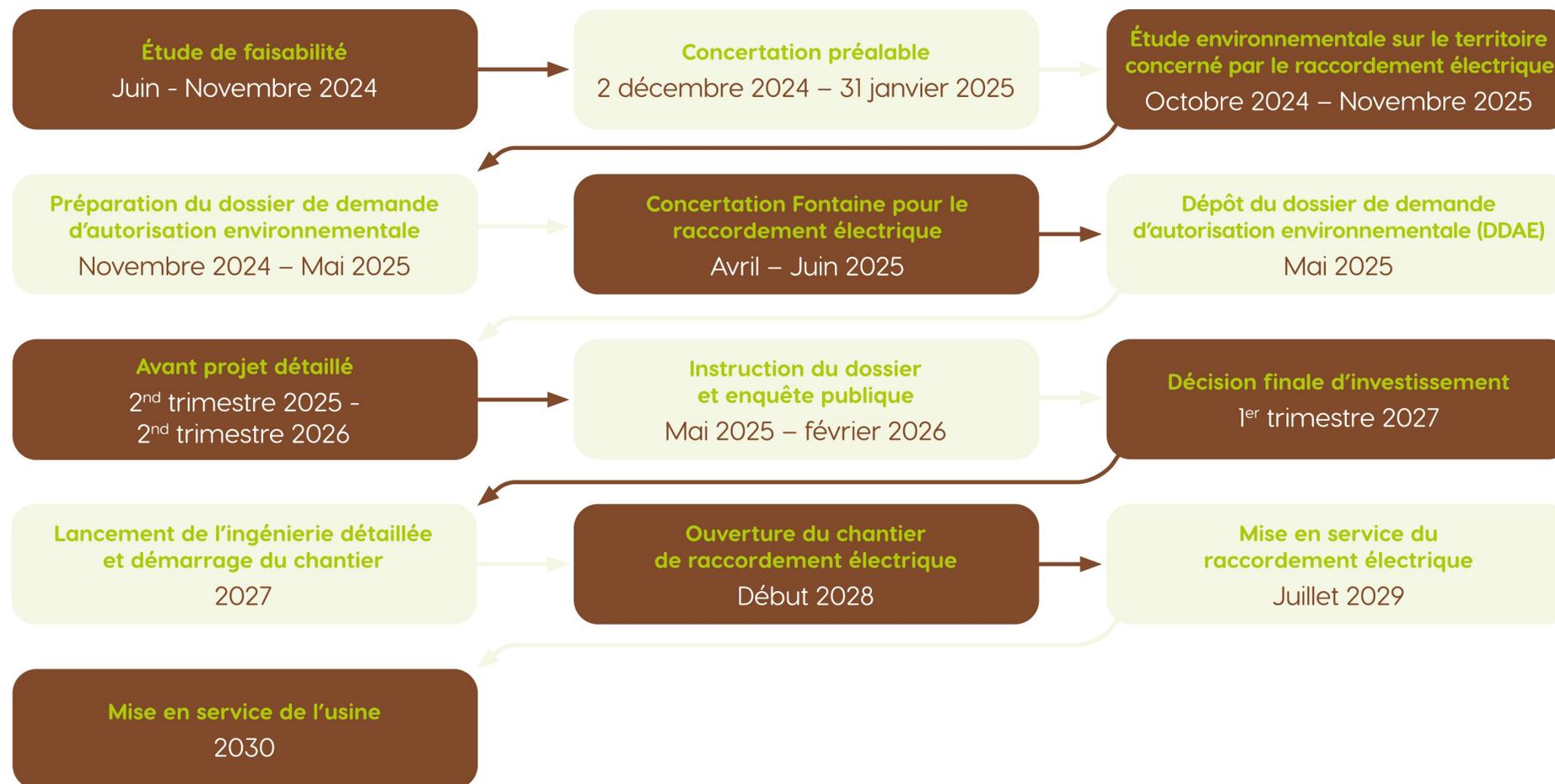
### Quelles matières premières pour la future usine ?

- **Électricité**, grâce au raccordement électrique RTE
- **Eau**, en réutilisant au maximum les eaux de rejet
- **Roche calcaire (dolomie)**, avec un acheminement privilégié par voie fluviale

# PROJET FertigHy

D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## Le calendrier prévisionnel du projet



## Une démarche environnementale qui s'inscrit dans le cadre réglementaire

- Un projet ICPE soumis à **une évaluation environnementale** qui s'inscrit dans la **démarche « Éviter, Réduire, Compenser »**
  - **Absence de nuisance olfactive**
  - **Une étude acoustique** pour s'assurer du respect des seuils réglementaires
  - **Un impact limité sur le trafic routier**, grâce au fret fluvial et à la proximité de la D930
- **Une consommation d'eau optimisée**, en favorisant le réemploi des eaux de rejet
  - **Des mesures d'intégration paysagère** pour réduire l'impact visuel du projet, notamment depuis les bourgs voisins
  - **Un suivi rigoureux des rejets atmosphériques**
  - **Un diagnostic faune/flore** concluant à des enjeux écologiques faibles ou très faibles



**Atelier dédié aux enjeux environnementaux le 8 janvier à 18h à Ercheu (Salle polyvalente)**

## La maîtrise du risque industriel

- En tant qu'installation **Seveso seuil haut**, le projet sera soumis aux mesures de sécurité les plus strictes et à une surveillance accrue
- **Une étude de dangers** sera réalisée pour identifier les risques et les mesures de prévention associées pour **contenir le risque à l'intérieur du site**
- **Le choix de produire du CAN 27 est une première mesure de prévention des risques**



Réunion dédiée à la prévention des risques le 18 décembre à 18h à Nesle (La Nouvelle Scène)

### Nitrate d'ammonium CAN 27, de quoi parle-t-on ?

- Un composé utilisé comme **engrais** en raison de sa haute teneur en azote (27%)
- Le CAN 27 est **beaucoup moins réactif, plus facile à manipuler et à stocker** que l'AN 33,5, qui présente donc **moins de risques**
- Un **ammonitrate moyen dosage** (<28% d'azote), considéré comme **un produit non dangereux en termes de transport**
- **Aucun accident majeur provoqué par le CAN 27** (contrairement à l'AN 33,5)

# PROJET FertigHy

D'UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80) ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## Les retombées économiques du projet pour le territoire

- Un levier pour **la revitalisation** de l'Est de la Somme, aux côtés du Canal Seine-Nord Europe et de l'écosystème agro-industriel du territoire
- **Une contribution à la souveraineté agricole** et une réponse aux besoins locaux des agriculteurs
- **Des perspectives de créations d'emploi**, en phase chantier et en phase d'exploitation
- **De nouvelles recettes fiscales** pour les collectivités locales du territoire



**Atelier dédié à l'emploi et à la formation le 16 janvier à 18h à Ham (Salle Jean Dufaux)**



**250**

Emplois directs

**700**

Emplois directs environ

FertigHy



## Les alternatives au projet

### Autres sites envisagés

- **Une quinzaine de sites étudiés en France**, écartés pour les raisons suivantes : manque de disponibilité foncière, manque d'infrastructures logistique, éloignement aux bassins de consommation ou disponibilité limitée du raccordement électrique
- Plusieurs sites sont également envisagés en Europe pour de futures usines à plus long terme

### La production d'autres types d'engrais

- L'engrais CAN 27 a été privilégié en raison de ses avantages par rapport à d'autres types d'engrais (Urée, AN 33,5, solutions azotés).
- Au regard des propriétés du CAN 27, **il n'est pas envisagé la production d'autres types d'engrais** par FertigHy

### La seule production d'hydrogène bas-carbone

- En cas de réduction des besoins en engrais azotés, la production d'hydrogène bas-carbone par électrolyse de l'eau pourrait être maintenue sur le site
- L'hydrogène produit pourrait être valorisé pour accompagner la décarbonation d'autres filières (industrie, mobilité, etc.)

### « Option Zéro »

- Absence des impacts et des retombées présentés précédemment
- Maintien de **l'importation d'engrais extra-européen**
- Frein au **développement économique de l'Est de la Somme encouragé par l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe**
- A terme, **une autre installation industrielle ou logistique** pourrait s'implanter sur les terrains identifiés

# PROJET FertigHy

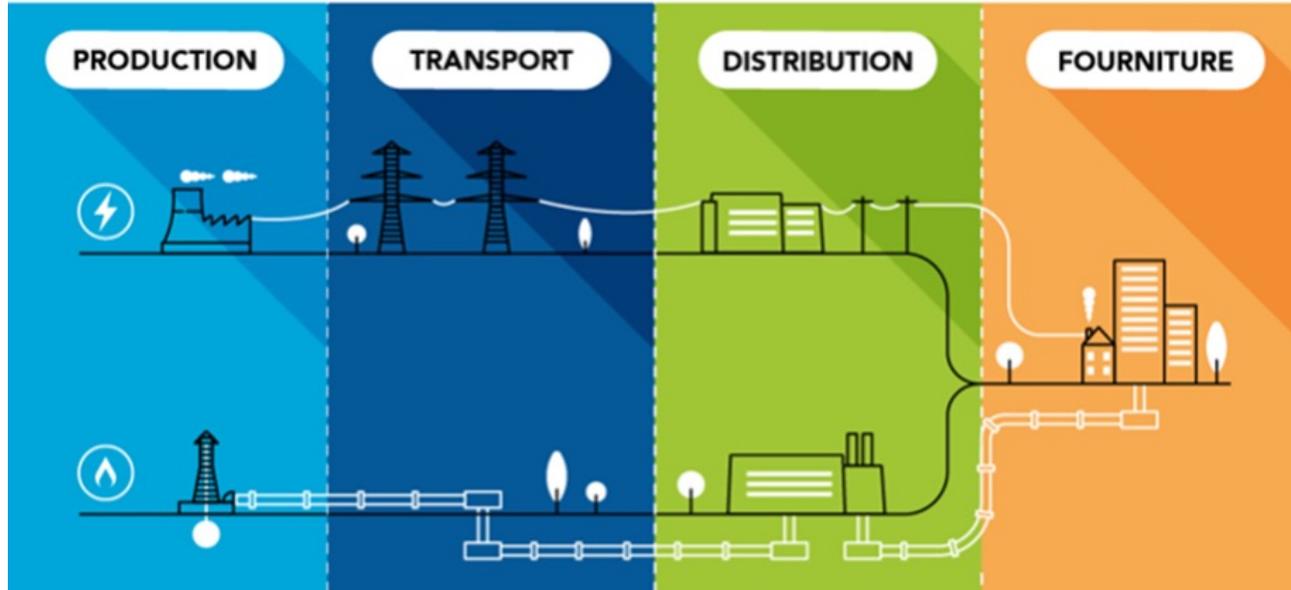
UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)  
ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## LE PROJET DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Christophe GARCIA



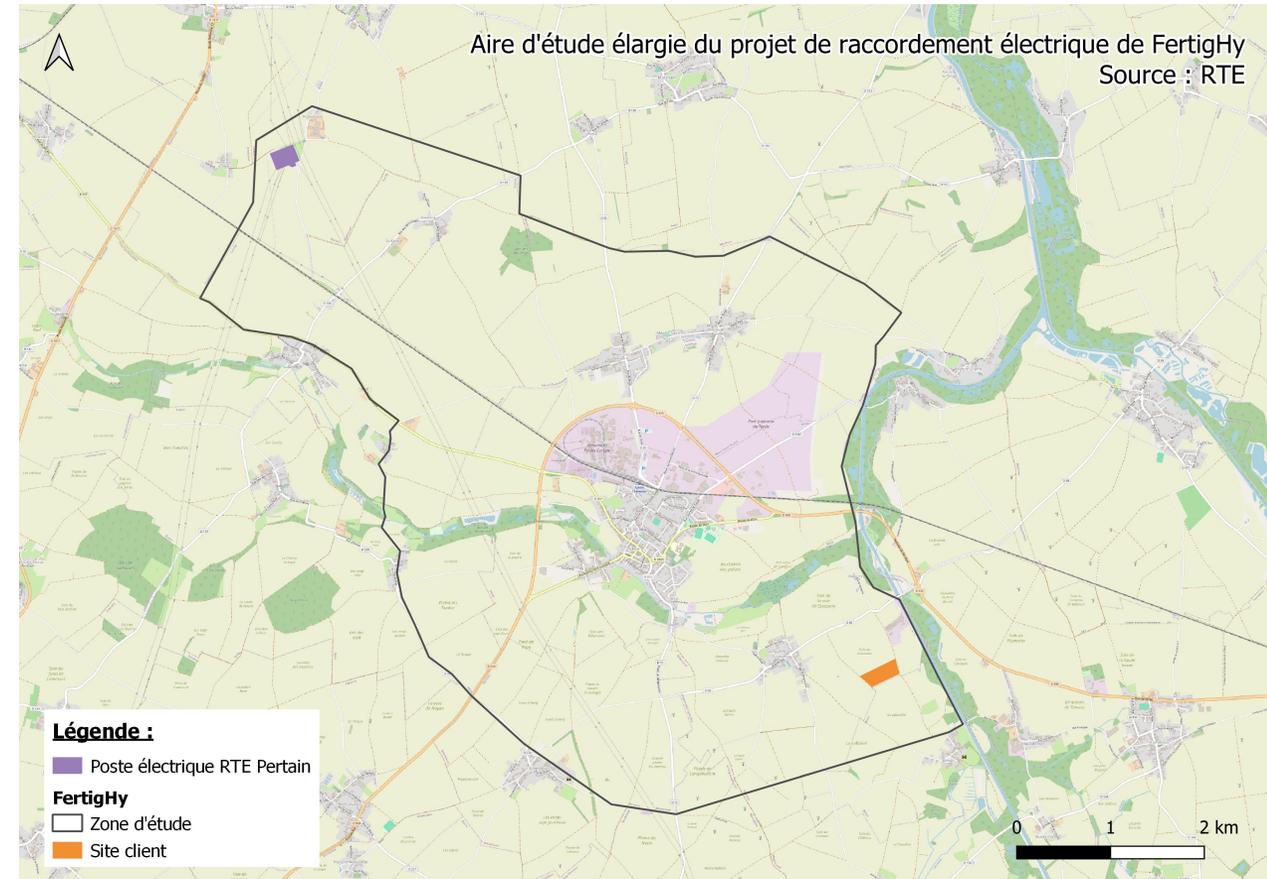
## RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité



- RTE assure le développement, l'entretien et l'exploitation du réseau public de transport d'électricité en France.
- RTE contribue à la transition énergétique en intégrant les énergies renouvelables.
- Dans le cadre du projet FertigHy, **RTE est responsable du raccordement électrique de la future usine.**

## Le raccordement au réseau de transport d'électricité

- Un **raccordement au Réseau Public de Transport (RPT) d'électricité** est nécessaire pour assurer l'alimentation électrique de l'usine FertigHy (puissance 240 MW)
- Le site de Languevoisin-Quiquery sera raccordé au poste électrique de Pertain (Hypercourt), via **une liaison souterraine à 225 000 volts d'environ 12 km.**
- **L'implantation précise de cette liaison reste à définir**, à l'issue des études et des phases de concertation à venir



# PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)  
ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## LES ENJEUX DE SOUVERAINETÉ AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Denis PYPE



# PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE  
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)  
ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

## TEMPS D'ÉCHANGE



# PROCHAIN RENDEZ-VOUS

**Webinaire :**

***Quelle contribution du projet FertigHy à la souveraineté agricole ?***

**Le jeudi 12 décembre à 18h**

(Lien de connexion sur le site [www.concertation-projet-fertighy.fr](http://www.concertation-projet-fertighy.fr))

MERCI POUR VOTRE  
PARTICIPATION



FertigHy



Le réseau  
de transport  
d'électricité